

TABLE DES MATIERES

1. Choix de la thématique.....	5
1.1. Motivations.....	5
1.2. Lien avec le travail social.....	7
2. Question de recherche.....	7
2.1. Objectifs.....	8
2.2. Hypothèses.....	8
3. Cadre théorique.....	9
3.1. Famille et migration.....	9
3.2. Historique de la migration en Suisse.....	12
3.3. Les divers types de permis en Suisse.....	14
3.4. Le regroupement familial.....	17
3.5. La naturalisation.....	19
3.6. L'intégration comme visée légale.....	21
3.7. Le programme d'intégration cantonal (PIC) en Valais.....	23
3.8. Travail social, lien avec l'intégration.....	27
4. Méthodologie.....	31
4.1. Données pertinentes.....	31
4.2. Échantillon.....	31
4.3. Méthode de recueil des données.....	32
4.4. Principes éthiques.....	33
4.5. Analyse des informations.....	33
5. Analyse des données.....	34
5.1. Hypothèse 1.....	35
5.2. Hypothèse 2.....	39
5.3. Hypothèse 3.....	42
5.4. Hypothèse 4.....	45
5.5. Hypothèse 5.....	49
6. Conclusion.....	53
6.1. Synthèse.....	53
6.2. Perspectives et pistes d'action.....	54
6.3. Limites.....	55
6.4. Bilan personnel et professionnel.....	55

7. Sources bibliographiques.....	57
7.1. Ouvrages	57
7.2. Textes de loi	57
7.3. Articles	58
7.4. Internet	59
7.5. Document audiovisuel	60
8. Annexes.....	61
8.1. Annexe A : Guide d'entretien	61
8.2. Annexe B : Echelle de la participation	63

1. CHOIX DE LA THÉMATIQUE

Le thème de mon travail de Bachelor est « les projets proposés directement aux familles migrantes en vue de leur intégration en Valais ». Par projet, j'entends les initiatives qui peuvent être pérennes et financées ou non par l'Etat. Nous trouvons divers questionnements en lien avec l'intégration, la migration et la famille, mais qu'en est-il de l'intégration touchant directement les familles migrantes ?

En Suisse, 19'222 personnes ont bénéficié du regroupement familial entre janvier et juin 2017, ce qui démontre une importance du lien familial lors de migration. Dans ce chiffre, 9'323 personnes sont des ressortissants de l'UE/AELE et 9'899 proviennent d'Etats tiers (SEM, 2017). De plus, la famille est un agent de socialisation qui peut être utilisé pour favoriser l'intégration de cette population migrante (Wanner & Fibbi, 2002).

Comme le soulignent Wanner et Fibbi, « La famille est en effet le lieu où se prend le plus souvent la décision de migrer, où s'organise la migration, où se mettent progressivement en place les processus d'intégration au nouvel environnement de vie, et où se formule plus tard le choix de rentrer au pays ou de s'installer durablement dans le pays d'accueil. » (Wanner & Fibbi, 2002, p.9).

Dans le même sens, selon les recommandations par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, il est nécessaire d'accorder un rôle important à la famille migrante et pour ce faire de :

- Pratiquer une politique de l'information active
- Accorder plus d'importance à la famille dans la recherche sur la migration
- Axer davantage sur les familles la future politique en matière de migration et d'intégration
- Faire des familles migrantes des partenaires des projets d'intégration
- Garantir la sécurité juridique pour les familles migrantes
- Faciliter la naturalisation
- Tenir compte des besoins spécifiques des migrants dans le service public
- Augmenter les chances des enfants migrants dans le domaine de la formation
- Tenir compte de l'augmentation du nombre de migrants âgés
- Améliorer les conditions d'existence des familles migrantes (COFF, 2002)

Ces recommandations nous démontrent qu'il est important de favoriser les démarches liées aux familles migrantes.

1.1. Motivations

L'idée de réaliser mon travail de Bachelor sur l'intégration des familles migrantes provient de mon expérience lors de ma formation pratique à la HES-SO. J'ai travaillé dans un centre intergénérationnel à Montréal, nommé « La Station », dans le secteur familial. Ce secteur n'étant pas développé à ce moment-là, j'ai eu la possibilité de le mettre en place en créant un projet pour l'ensemble des familles de la région.

La première partie de mon travail dans ce centre consistait à analyser le contexte et les types de familles de la région par le biais de statistiques. Puis, j'ai rencontré diverses institutions en lien avec les familles sur le territoire de Montréal. Ce domaine est fortement développé au Québec et les institutions offrent des prestations variées en fonction des besoins : certaines favorisent la place du père dans la famille, d'autres aident les parents dans l'éducation de l'enfant, etc. J'ai ainsi recherché des institutions diversifiées afin d'avoir un regard large sur les prestations existantes. Suite à cela, j'ai pu mettre en place le projet familial en m'inspirant de ce que j'ai observé lors des rencontres avec les institutions. J'ai ainsi tenu une programmation diversifiée en proposant des activités durant deux mois pour les enfants, les parents et également les deux réunis. Ils ont participé aux activités sans s'impliquer dans l'organisation de celles-ci car l'objectif était principalement d'observer leurs besoins et envies ainsi que de faire connaître le projet pour pouvoir les impliquer dans la suite du projet.

Une fois la programmation terminée, j'ai l'ai communiquée dans les écoles et dans la ville par le biais d'affiches et de flyers. Les premières activités ont compté environ 10 participants pour arriver à un maximum de 30 participants par activité. J'ai participé à chacune d'entre elles et observé le développement du projet. J'ai ainsi créé des liens avec chaque famille qui m'ont permis de connaître leurs motivations à participer à de telles activités.

Grâce à cela, j'ai analysé les besoins de ces familles afin d'imaginer une nouvelle programmation en lien avec ceux constatés lors de mes discussions avec elles. J'ai travaillé avec différentes familles (monoparentales, ayant adopté un enfant, des enfants vivant avec les grands-parents, etc.) mais j'ai tout de même constaté que la majorité était des familles migrantes. Ces personnes m'ont expliqué l'importance d'avoir un lieu permettant de créer des liens avec d'autres personnes afin de leur permettre de s'intégrer plus facilement dans le pays d'accueil. De plus, c'était un moyen pour eux de pratiquer le français qui n'était, pour la plupart, pas leur langue maternelle. J'ai ensuite analysé ces besoins et envies pour créer une deuxième programmation. J'ai pris en compte le besoin d'intégration des familles migrantes en proposant des activités qui pourraient les intéresser tout en prenant en compte l'ensemble des familles ayant participé à la première programmation. Je n'ai pas pu réaliser la suite de ce projet car ma formation pratique arrivait à sa fin. Ce projet a ensuite été repris lors de mon départ par le coordonnateur de l'institution. « La Station » s'est ensuite agrandie en récupérant des locaux de la ville pour y installer le projet familial.

Outre ma volonté d'approfondir ce sujet, le fait d'avoir réalisé ma formation pratique à l'étranger me motive à amener mon expérience professionnelle en Suisse afin de me confronter à un contexte différent. Le but principal de mon travail de Bachelor est ainsi d'observer ce qui est mis en place en Valais comme projets qui s'adressent directement aux familles migrantes tout en analysant ce qui serait possible de développer.

1.2. Lien avec le travail social

La principale raison du lien de mon thème de recherche avec le travail social est l'importance de l'intégration. En effet, l'un des rôles d'un animateur socioculturel et plus largement d'un travailleur social est d'« encourager et faciliter l'intégration de chacun.e dans la vie sociale » (AVALTS, 2012, p.2). Dans ce rôle, les familles migrantes sont une des populations touchées par le travail social puisque les professionnels peuvent encourager et faciliter leur intégration dans leur pays d'accueil. Dans l'intégration, l'enjeu est bel et bien le vivre-ensemble entre suisses et étrangers et comment favoriser l'ouverture et la cohésion sociale. Concernant les familles migrantes, la prise en considération de leurs besoins dans les prestations leur étant offertes est importante pour leur réussite.

De plus, la systémique nous montre toute l'importance d'observer la famille comme étant un système, approche qui est développée en travail social. La systémique est le fait de travailler sur l'interaction ou la relation des systèmes afin de trouver une solution (Amiguet & Julier, 1996). L'idée des projets qui s'adressent aux familles migrantes est certainement de travailler sur l'interaction au sein de la famille et avec les autres systèmes pour favoriser l'intégration des personnes migrantes.

2. QUESTION DE RECHERCHE

Je souhaiterais faire un état des lieux des projets destinés directement aux familles migrantes afin de les aider dans ce processus d'intégration et en comprendre le fonctionnement. Ainsi, ma question de recherche est la suivante :

« Quels sont les projets s'adressant directement aux familles migrantes pour développer leur intégration en Valais et comment fonctionnent-ils ? »

Voici également les sous-questions s'y rapportant :

- Par qui, comment et pourquoi ont été mis en place ces projets s'adressant directement aux familles migrantes ? Sont-ils spécifiques à ce public ou ouverts à des familles suisses ?
- Quel est leur organisation et fonctionnement actuel ?
- Quels professionnels y trouve-t-on et quel est leur rôle ?
- Quelle est la place du travail social au sein de ces prestations, voire la place à venir ? Les professionnels de ce domaine ne sont pas forcément des travailleurs sociaux. J'ai pu observer cela suite à une rencontre avec le délégué de l'intégration de Martigny. Celui-ci m'a présenté divers projets en lien avec l'intégration des familles migrantes au sein de la commune dans lesquels aucun travailleur social n'est engagé.
- Quels sont les besoins et attentes d'intégration des familles migrantes ? Les projets actuels y répondent-ils ?
- Quelles sont les pistes de développement possibles ?

2.1. Objectifs

Tous mes objectifs sont liés aux projets d'intégration pour les familles migrantes et non à l'intégration des familles migrantes, dans le but d'analyser ces projets et observer l'ouverture possible de ceux-ci.

- Analyser l'offre, c'est-à-dire les projets en lien avec les familles migrantes en Valais.
- Comprendre l'organisation et le fonctionnement de ces projets, ainsi que leurs similitudes et différences.
- Découvrir le lien entre ces projets et le développement de l'intégration des familles migrantes.
- Analyser les rôles et compétences des professionnels au sein de ces projets et évaluer la place des travailleurs sociaux.
- Observer comment les besoins des familles migrantes sont pris en compte dans les projets qui leur sont destinés.
- Rechercher le développement possible de ces projets.

2.2. Hypothèses

Hypothèse 1 : Les projets d'intégration mis en place directement pour les familles migrantes reprennent et répondent aux objectifs du programme d'intégration cantonal.

Sous-hypothèse : Les objectifs des projets actuels liés aux familles migrantes visent l'intégration plutôt que l'assimilation et des indices montrent leur réussite.

Hypothèse 2 : Les projets d'intégration en lien direct avec les familles migrantes sont peu développés pour cause d'un faible financement public.

Sous-hypothèse : Un financement public plus conséquent permettrait de développer les projets existants.

Hypothèse 3 : Les professionnels actifs sur ces projets sont rarement des travailleurs sociaux formés HES. Cependant, les compétences liées à leurs tâches correspondent à celles des travailleurs sociaux.

Sous-hypothèse : La formation non issue du travail social des professionnels fait qu'ils soient principalement dans l'action et moins dans la réflexion sur leur action.

Hypothèse 4 : Le nombre ainsi que le type de familles migrantes varient en fonction des projets.

Sous-hypothèse : Bien que les familles migrantes soient le public-cible de ces projets, les enfants restent les plus concernés.

Hypothèse 5 : Les familles migrantes sont prises en compte dans l'élaboration des projets en tenant compte de leurs besoins. Les professionnels respectent leur autodétermination ainsi que leur libre-participation mais ne les impliquent pas dans la mise en place des activités.

3. CADRE THÉORIQUE

3.1. Famille et migration

Ma recherche se base sur les prestations liées aux familles migrantes en Suisse. Il est donc cohérent dans un premier temps de clarifier ce qui est entendu sous le terme « famille ».

Voici d'abord une simple définition : « Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. » (Insee, 2016).

Selon la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, « le concept de famille désigne les formes de vie qui sont fondées sur les liens entre parents et enfants unissant les générations et qui sont reconnues par la société. » (COFF, 2017). Cette définition, plus ouverte, ne comprend aucun jugement de valeur et tient compte de la multiplicité des formes de vie familiale ainsi que de l'évolution de ce terme. De plus, elle comprend le caractère privé par les relations entre parents et enfants mais elle incarne également une mission sociale et culturelle primordiale pour la vie en commun. Elle est par ailleurs une institution sociale devant être reconnue comme telle de l'ensemble de la société afin d'obtenir son soutien. En fin de compte, cette vision de la famille ne se focalise pas uniquement sur les familles jeunes mais s'ouvre sur le fait qu'elles se développent par phases et que les formes effectives sont liées aux cycles de vie.

Nous pouvons également concevoir la famille de manière plus large comme le présente Messu qui explique qu'il faudrait : « concevoir le fait familial comme ce qui résulte de l'intersection des différentes lignes de son édification. » : « le cadre légal, [...] les attentes subjectives, autonomes et autocentrées des individus, à travers ou au-delà des attentes de rôle et de sexe, [...] les structures culturellement définies [...], les fonds idéologiques et religieux [...], et toutes les déclinaisons possibles des unes et des autres. C'est dire combien cette intersection est modulable. » (Messu, 2011).

A travers cette définition, nous pouvons observer que la famille est un terme large qui en comprend différents types. D'ailleurs, Ezembe explique qu'en Afrique, le terme « famille » n'a pas le même équivalent qu'en occident. Pour cette population, le lien biologique est secondaire, la parenté de fréquentation est principale. Le lien social est donc placé avant le lien biologique et les personnes y sont introduites comme membres de la famille même sans lien de parenté (Ezembe, 2006).

De ce fait, le terme de famille peut englober diverses sortes de parentalité. Nous pouvons l'observer dans la typologie de ménages familiaux (OFS, 2017). En effet, la statistique appréhende la famille sous forme de ménages, soit d'unités de logement habitées par des personnes seules ou des groupes de personnes. La majorité de ces unités forme des noyaux familiaux constitués au minimum d'un couple, marié ou en partenariat enregistré, avec ou sans enfants, ou d'un parent seul avec un enfant au minimum. Les types de ménages sont basés sur la présence et le genre des noyaux familiaux, le sexe et l'état civil des partenaires et également sur l'âge du plus jeune enfant.

La population suisse entre 2012 et 2014 vit essentiellement dans des ménages privés. Uniquement 2% de la population en 2014 vit dans des ménages collectifs tels que les homes, hôpitaux, prisons, etc. La majorité des ménages privés se compose de deux ou plusieurs personnes apparentées, vivant en couple et/ou avec leurs enfants. Cependant, une augmentation de personnes vivant seules apparaît. Nous pouvons observer un lien entre les types de ménage et les âges de la vie. Effectivement, les enfants vivent avec leurs parents puis parfois avec l'un d'entre eux uniquement. Puis arrive la période où la personne vit seule. Ensuite, un ménage se forme avec un couple consensuel. L'étape suivante est le mariage suivi des enfants. Il peut ensuite y avoir une séparation, un divorce ou un décès prématuré, ce qui forme les ménages monoparentaux. Ces ménages peuvent alors évoluer vers une recomposition familiale. De plus, le veuvage et la vie solitaire peut exister, principalement pour les femmes âgées. La dernière étape pouvant avoir lieu est l'emménagement dans un ménage collectif.

Environ 3'554'300 ménages ont été comptabilisés en Suisse entre 2012 et 2014. Dans ce chiffre, 35% vivent seuls, soit 1'252'400 personnes forment la plus grande part. Puis, 30% des ménages vivent avec au moins un enfant de moins de 25 ans, incluant 1'076'500 personnes. Ceux-ci sont suivis des couples sans enfants représentant 28% des ménages et 994'700 personnes. Les ménages familiaux suivants comptent 163'900 personnes pour 4,6% des ménages. Ils englobent un parent ou un couple, et un ou des enfants dont le plus jeune est âgé de 25 ans ou plus. La partie restante, soit 66'700 personnes et 1,9% des ménages inclue plusieurs personnes dites non familiales car elles ne comprennent ni relation de couple ni relation de filiation.

Cela nous démontre la variété qu'il peut y avoir sous ce terme et qu'elle dépend des représentations de chaque population et des contextes socio-historiques. Dans ma recherche, je vais partir d'une conception large de la famille afin de pouvoir explorer tous les projets qui s'y rapportent en Valais, sans en exclure aucun membre, ni aucune offre.

Concernant les familles migrantes, il est reconnu que la famille joue un rôle primordial lors de l'intégration dans le pays d'accueil. Ses formes sont diversifiées et agissent en lien avec des institutions telles que l'école, la santé, le logement, etc. (Wanner et Fibbi 2002).

Enfin, il existe divers types de situations chez les familles migrantes, en voici quelques sous-groupes (Wanner & Fibbi, 2002) :

- Les familles immigrées en Suisse depuis peu de temps
- Les personnes ayant fui en Suisse à cause de persécutions politiques ou d'une autre nature
- Les migrants extra-européens
- Les personnes sans autorisation de séjour réglementaire ou les ressortissants d'Etats tiers
- Les migrants dont la première langue ne fait pas partie des langues nationales suisses
- Les gens qui se distinguent de la population suisse par des critères tels que l'âge auquel ils se marient, la fréquence des naissances ou la nature du ménage
- Les familles vivant dans des conditions difficiles

La diversité des types de familles migrantes en lien avec leur cadre de vie et leurs orientations est grande. Bien que certaines familles soient confrontées à des problèmes au niveau physique ou psychique, elles ont également des chances de s'épanouir et de se développer sainement, cela pour tous les membres de la famille. Elles ne sont donc pas vouées à vivre de manière précaire ou dans l'échec.

La finalité de la migration n'est pas forcément l'installation définitive dans le pays d'accueil. Le retour au pays d'origine est fréquent, un immigré sur trois y retourne. Ce choix est plus courant lors des premières années suivant la migration en lien avec les facteurs familiaux, individuels (comme l'âge du migrant), économiques (par la situation sur le marché du travail), et sociaux. La question du retour au pays d'origine se pose particulièrement à la retraite, si la situation politique et économique y est favorable (Wanner & Fibbi, 2002).

Cette décision, difficile à prendre, fait ressortir le sens du parcours migratoire car le pays d'origine a subi des modifications pendant la migration. La famille est également un point déterminant. Pour les migrants ayant des enfants d'âge scolaire, le retour comprend l'ensemble de la famille, contrairement aux personnes âgées dont leurs enfants, adultes, restent en Suisse. Les relations, qu'elles soient conjugales ou intergénérationnelles, influencent donc cette décision. Le retour est plus envisageable si des enfants ou petits-enfants se trouvent dans le pays d'origine, tandis que le mariage à une personne de nationalité suisse baisse la possibilité du retour (Bolzman *et al.*, 2000 cité par Wanner & Fibbi, 2002).

De manière générale, la décision du retour n'est pas semblable dans le couple. Les hommes ont plus cette volonté de partir contrairement aux femmes souhaitant rester en Suisse. Cela peut provoquer des tensions dans le couple. De ce fait, des couples âgés réalisent fréquemment des allers-retours entre les pays ou encore des séjours prolongés dans un des deux pays (Fibbi *et al.*, 1999 cité par Wanner & Fibbi, 2002).

3.2. Historique de la migration en Suisse

Le premier mouvement migratoire en Suisse s'est déroulé en 1686. Les réfugiés français protestants, également appelés les Huguenots, sont arrivés en Suisse après la Révocation de l'édit de Nantes. Environ 30'000 personnes se sont déplacées ce qui constitue la première grande vague d'immigration (Heiniger, 2008).

En 1836, durant l'Ancien Régime, le nombre d'étrangers en Suisse ne constituait que 2,5% de la population, ce qui était un faible pourcentage. Ce n'est qu'à partir de la fin du 19^{ème} siècle que la Suisse entre dans une situation de pays d'immigration tandis qu'elle était jusqu'à lors un pays d'émigration¹ (Confédération Suisse, 2015).

Les causes de ce changement de situation sont la recherche d'asile par des réfugiés mais également le recrutement de travailleurs étrangers par le pays pour améliorer le marché du travail. Cela a influencé la vie économique mais également sociale du pays (Confédération Suisse, 2015). Entre 1850 et 1880, le nombre estimé d'étrangers arrivés en Suisse est de 105'000. Puis, près de 260'000 personnes ont immigré entre 1888 et 1910 (Heiniger, 2008).

En 1917 s'est créée la « Police des étrangers » qui surveillait les réfugiés et immigrants soupçonnés de participer à des activités anarchistes. Ce contrôle de l'Etat a restreint les droits des étrangers en lien avec le libre droit d'établissement et la mobilité professionnelle (Confédération Suisse, 2015). Ceci a provoqué une baisse de l'immigration. La plupart des immigrés étaient ensuite des suisses rentrant dans leur pays d'origine (Heiniger, 2008).

Afin de ne pas mélanger les termes cités ci-dessus, voici leur définition. La notion de réfugié prend en compte les personnes menacées ou persécutées dans leur Etat d'origine. Le droit international public définit les critères reconnus pour obtenir l'asile en Suisse. Les causes peuvent être la guerre ou les catastrophes. Lorsqu'un grave danger empêche l'intervention dans la région d'origine d'un demandeur d'asile, la Suisse accueille les victimes à titre provisoire. La procédure d'asile permet de déterminer parmi les nouveaux requérants ceux qui ont droit à une protection d'après les critères précités (SEM, 2017). Le terme d'immigrant englobe l'ensemble des personnes comme nous le présente la définition de l'OFS : « la population immigrée se compose de toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité actuelle, qui ne sont pas nées en Suisse et qui y ont donc immigré. » (OFS, 2015).

Puis, de la main-d'œuvre des pays voisins tels que l'Italie a été engagée par des entreprises Suisses dès 1947. La cause de ce recrutement était le manque de main-d'œuvre locale. Ces travailleurs étaient essentiels aux entreprises suisses (Confédération

¹« L'immigration est l'action et l'effet d'immigrer. Ce verbe fait allusion aux personnes qui arrivent/rentrant dans un pays/une région qui n'est pas le/la leur pour s'y installer, généralement pour des raisons économiques, politiques ou académiques [...]. Le concept complémentaire d'immigration est celui qui concerne l'émigration (la sortie de la personne d'un pays vers un autre). Une personne immigrante a nécessairement été émigrante. » (Les définitions, 2012)

Suisse, 2015). Les domaines principaux dans lesquels ils étaient engagés sont la construction, la restauration et l'hôtellerie (Heiniger, 2008). Une pression liée à la différence de salaires versés aux travailleurs immigrés et aux suisses est survenue. Des initiatives ont été lancées contre les étrangers, l'Action nationale faisait partie de ce mouvement. Une régulation de la main-d'œuvre étrangère s'est mise en place après la Seconde Guerre mondiale par l' « Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail » et d'autres organisations qui ont pris le relais. Des saisonniers venus en Suisse pour travailler ont voulu obtenir un prolongement de leur droit de séjour, voire rester durablement. Ceci a amené l'Etat à créer des limitations à partir de 1963. Le résultat était une baisse d'immigration de 60% (Confédération Suisse, 2015). Des mouvements xénophobes ont influencé la politique migratoire dans les années 1960 dont la cause était la hausse des travailleurs immigrés.

Concernant l'immigration de longue durée, la demande de main-d'œuvre se trouve dans les domaines de la construction, de la restauration, de l'hôtellerie mais également de la santé. De manière générale, les travailleurs immigrés ont un faible niveau de formation ce qui les amène vers des emplois où les salaires sont bas. Jusqu'en 1960, la majorité des immigrés étaient des hommes adultes. Un changement a eu lieu en 1964 avec le regroupement familial qui permettait aux épouses (ou époux) ainsi qu'aux enfants mineurs de venir en Suisse (Heiniger, 2008).

A cette même époque, des réfugiés sont arrivés en Suisse en raison de guerre dans leur pays. Entre 1956 et 1982, les réfugiés provenaient de Hongrie, du Tibet, du Cambodge et du Vietnam. A partir de 1980, la Suisse a accueilli des réfugiés en provenance de Turquie, du Sri Lanka et de pays arabes, africains et du sud-est de l'Europe. Finalement, des requérants d'asile sont arrivés en masse dans les années 1990 à cause des guerres en Ex-Yougoslavie (Confédération Suisse, 2015).

En 1994 a eu lieu une baisse de l'immigration pour cause de basse conjoncture. Puis, une augmentation s'est observée à partir de 1998. La libre circulation des personnes est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002 pour les ressortissants européens. Elle s'étend également aux personnes des Etats entrés dans l'Union Européenne en 2004 et 2007 (Heiniger, 2008).

Actuellement, une baisse de 6.5% de l'immigration effective est observée par rapport à l'année 2016. Entre janvier et juin 2017, un total de 46'942 personnes prenant en compte la population étrangère résidente permanente a été relevé dans l'immigration effective. Ce nombre comprend 33'531 personnes en provenance de l'UE28-AEL² et

² L'AELE regroupe la Suisse, l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège.

L'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

L'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

L'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

L'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y compris la Croatie). (SEM, 2017)

13'411 ressortissants des Etats tiers³. Le motif le plus important d'immigration en 2017 est l'activité lucrative non contingentée qui comprend 46% des personnes. La deuxième raison est le regroupement familial avec 30.1%. Les autres motifs, par ordre d'importance sont : la formation et formation continue, le passage du domaine de l'asile, une activité lucrative contingentée. Il y a également des étrangers sans activité lucrative et d'autres entrées (SEM, 2017).

3.3. Les divers types de permis en Suisse

Je vais ici rendre compte des types de permis de séjour actuels en Suisse auxquels peuvent avoir accès les personnes migrantes qui m'intéressent dans cette étude. Ceci permettra de comprendre la procédure lors de l'immigration. Une différenciation se fait entre les membres de l'Union Européenne (UE) et les ressortissants de pays tiers (SEM, 2017).

3.3.1. Ressortissants des pays membres de l'UE-27/AELE⁴

Livret L : autorisation de courte durée

Les titulaires d'un livret L sont des étrangers qui séjournent en Suisse de manière temporaire et ayant un but précis. De manière générale, la durée du séjour est de moins d'un an, qu'ils exercent une activité lucrative ou non. L'autorisation est accordée sur présentation d'un contrat de travail d'une durée de trois mois à une année. Lorsque les rapports de travail sont inférieurs à trois mois durant l'année civile, ils ne sont pas soumis à une autorisation mais à une procédure d'annonce. La durée du contrat de travail détermine celle de la validité de l'autorisation pouvant être prolongée jusqu'à douze mois. Cette autorisation peut être octroyée à tous les membres de l'UE/AELE. Cependant, elle ne donne aucun droit aux prestations d'une assurance sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ressortissants croates reçoivent une autorisation de courte durée pour exercer une activité lucrative. Ils doivent remplir les dispositions transitoires spécifiques telles que les quotas et le respect de la priorité des travailleurs indigènes et les conditions de salaire et de travail. Ceux-ci ne peuvent pas recourir à la procédure d'annonce et doivent posséder une autorisation dans tous les cas, peu importe la durée du contrat de travail.

Livret B : autorisation de séjour

Les personnes pouvant accéder à ce permis sont des étrangers, exerçant ou non une activité lucrative, séjournant durablement en Suisse dans un but précis. Cette autorisation de séjour est valable durant cinq ans. Elle est accordée aux citoyens pouvant prouver un engagement pour une durée indéterminée ou une durée d'au moins un an, soit 365 jours. Elle peut être prolongée de cinq ans si les conditions requises sont

³ Un ressortissant d'un Etat tiers est une personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE. (SEM, 2017)

⁴ UE-27/AELE comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède (SEM, 2017)

remplies. La première prolongation peut être limitée à un an en cas de situation de chômage involontaire durant plus de douze mois consécutifs. Concernant les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, ils ont droit à une autorisation de type B destiné aux personnes non actives à condition de prouver qu'ils disposent de moyens financiers suffisants et d'une assurance maladie et accidents couvrant tous les risques.

Pour les ressortissants croates, ils reçoivent une autorisation de séjour B UE/AELE pour l'exercice d'une activité lucrative s'ils remplissent les dispositions transitoires spécifiques.

Livret C : autorisation d'établissement

Cette autorisation est obtenue après un séjour de cinq ou dix ans en Suisse. Le droit au séjour est de durée indéterminée et aucune condition n'y est assigné. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) est chargée de fixer la date à partir de laquelle l'autorité cantonale compétente peut délivrer l'autorisation d'établissement. L'attribution d'une autorisation d'établissement est également gérée par les dispositions de la Loi sur les étrangers (LEtr) et les accords d'établissement. L'accord sur la libre circulation ne prévoit pas de réglementation en la matière.

« En vertu d'accords d'établissement et du principe de réciprocité, les ressortissants UE-17/AELE (hormis Malte et Chypre) obtiennent une autorisation d'établissement après un séjour régulier et ininterrompu de cinq ans en Suisse. Il n'existe pas de tels accords pour Chypre, Malte, les Etats de l'UE-8, la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie. » (SEM, 2017).

Livret Ci : autorisation de séjour avec activité lucrative

Ce livret est destiné aux membres de la famille de fonctionnaires des organisations intergouvernementales ou des membres de représentations étrangères. Ceci inclut uniquement les conjoints et les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans. La durée de fonction du titulaire principal détermine la validité de l'autorisation.

Livret G : autorisation frontalière

Les frontaliers comprennent les ressortissants UE/AELE séjournant sur le territoire d'un Etat UE/AELE et ayant un emploi en Suisse ou établissant leur entreprise, en tant qu'indépendant, tout en retournant au moins une fois par semaine à leur domicile principal à l'étranger. Ils disposent de la mobilité professionnelle et géographique sur l'ensemble du territoire suisse. Les zones frontalières ont été supprimées, ce qui facilite le passage.

La durée de validité est de cinq ans sous réserve de l'existence d'un contrat de travail d'une durée indéterminée ou supérieure à un an. Si le contrat de travail est d'une durée allant entre trois mois et un an, la durée de validité de l'autorisation frontalière correspond à la durée du contrat de travail. La procédure d'annonce a lieu à la place de l'autorisation pour les activités lucratives d'une durée maximale de trois mois par année civile.

L'admission des ressortissants croates est basée sur l'accord de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union Européenne. Ils reçoivent une autorisation

frontalière si les dispositions transitoires spécifiques sont remplies, soit les zones frontalières et les restrictions relatives au marché du travail.

3.3.2. Ressortissants des pays des Etats tiers (non ressortissants de l'UE/AELE)

Livret Ci : autorisation de séjour avec activité lucrative

Cette autorisation de séjour est exclusivement destinée aux membres de la famille de fonctionnaires des organisations intergouvernementales ou de membres de représentations étrangères. Ceci concerne le conjoint et les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans. La limite de la validité de l'autorisation coïncide avec la durée de la fonction du titulaire principal.

Livret G : autorisation frontalière

Les frontaliers sont des personnes étrangères domiciliées dans la zone frontalière étrangère. Ils travaillent dans la zone frontalière suisse. La zone frontalière désigne les régions déterminées dans les accords frontaliers conclus avec les pays voisins. Ils doivent retourner au moins une fois par semaine au domicile principal.

« Les ressortissants des Etats tiers n'obtiennent une autorisation frontalière que s'ils disposent d'un droit de séjour durable dans l'un des pays voisins de la Suisse et s'ils ont, depuis six mois au moins, leur domicile régulier dans la zone frontalière voisine. Par ailleurs, les prescriptions du marché du travail doivent être respectées. L'autorisation initiale a en principe une durée de validité d'un an et n'est valable que pour la zone frontalière du canton qui a délivré l'autorisation. De plus, l'étranger a besoin d'une autorisation pour changer d'emploi ou de profession. » (SEM, 2017).

Livret F : pour étrangers admis provisoirement

« Les étrangers admis à titre provisoire [...] font l'objet d'une décision de renvoi de Suisse mais pour lesquelles l'exécution du renvoi se révélerait illicite (violation du droit international public), inexigible (mise en danger concrète de l'étranger) ou matériellement impossible (pour des motifs techniques d'exécution). » (SEM, 2017). L'admission provisoire est alors une mesure de substitution. La durée de ce livret est d'une durée de douze mois mais le canton de séjour peut prolonger la durée par période de douze mois supplémentaires. De plus, les autorités cantonales peuvent permettre l'exercice d'une activité lucrative. L'article 84, al. 5 de la LEtr permet l'octroi ultérieur d'une autorisation de séjour.

Livret N : pour requérants d'asile

Les requérants d'asile déposent une demande d'asile en Suisse ce qui les amène à la procédure d'asile. Ils ont en principe le droit de résidence en Suisse durant la procédure. Par ailleurs, l'article 43 de la Loi sur l'asile (LAsi) stipule que « les requérants sont habilités, dans certaines circonstances, à exercer une activité lucrative. »

Livret S : pour les personnes à protéger

Ce document est un papier d'identité qui autorise le séjour provisoire en Suisse mais ne prouve pas l'identité de son titulaire. Cependant, il ne permet ni de franchir la frontière ni de revenir en Suisse. Le droit de séjour ne peut être garanti jusqu'à l'échéance de la

validité. Une autorisation doit être demandée avant chaque prise ou changement d'emploi. La présentation du livret à l'employeur est obligatoire lors d'une postulation d'emploi. Il doit également être présenté à l'autorité cantonale compétente deux semaines avant l'échéance de sa validité. Finalement, un changement de domicile doit être annoncé à l'autorité compétente dans les huit jours.

Ces différents permis montrent que les conditions entre ressortissants de l'UE/AELE et des Etats tiers ne sont pas égales. En fonction du pays d'origine et de la raison de la migration, les contraintes sont variables. Ceci démontre que certaines personnes ont plus de difficultés que d'autres lors de la migration, ce qui peut influencer l'intégration. En effet, non seulement les conditions d'entrées sont variables mais la durée d'admission dans le pays d'accueil varie également.

3.3.3. Précisions pour les personnes réfugiées

Par rapport aux réfugiés, voici la définition de l'article 3, alinéa 1-2 de la LAsi : « Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. Sont notamment considérées comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable. Il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes. » (LAsi, 2018, p.1). Les réfugiés reconnus, soit les réfugiés statutaires, ont le droit de changer de canton, de poste de travail ou de profession. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier de prestations liées à la promotion de l'intégration des étrangers, n'étant parfois pas le cas des réfugiés non statutaires tels que les permis N, F ou les NEM (non entrée en matière). « En cas de reconnaissance de la qualité de réfugié et d'octroi de l'asile, la personne bénéficiera d'une autorisation de séjour, donc un permis B. » (Service communautaire de la Planchette, 2017, p.3).

3.4. Le regroupement familial

Le regroupement familial permet d'assurer la vie commune en Suisse des membres d'une famille étrangère (Canton du Valais, 2017). Ce type de disposition sépare également les ressortissants de l'UE/AELE et ceux des Etats tiers (ch.ch, 2017).

3.4.1. Ressortissants des pays membres de l'UE/AELE

Les membres de la famille ayant le droit de rejoindre la personne ayant un permis d'établissement sont les suivants :

- « le conjoint, partenariat enregistré;
- les enfants et petits-enfants jusqu'à l'âge de 21 ans ou au-delà s'il peut pourvoir à leur entretien

- les parents et grands-parents, pour autant qu'il soit pourvu à leur entretien (s'ils sont dans le besoin, cela doit avoir été effectivement le cas avant leur arrivée en Suisse et leur indigence doit pouvoir être attestée)
- uniquement le conjoint ainsi que les enfants à charge si vous vous trouvez en formation (école, études) » (ch.ch, 2017).

Certaines conditions doivent être remplies afin d'y accéder. Le logement doit être suffisamment grand pour accueillir toute la famille. Si la personne avec un permis d'établissement est indépendante ou sans activité lucrative, il est nécessaire de fournir la preuve qu'elle dispose des ressources financières nécessaires pour entretenir les membres de la famille.

La durée de l'autorisation de séjour des membres de la famille est identique à la personne y ayant déjà droit. Le conjoint ainsi que les enfants ont le droit de travailler en Suisse à l'exception des citoyens croates détenant une autorisation de séjour de courte durée, soit un permis L, pour laquelle la prise d'emploi est soumise à autorisation (ch.ch, 2017).

3.4.2. Ressortissants des Etats tiers

Pour les titulaires d'un livret C, les membres de la famille ayant droit au regroupement familial sont le conjoint ou partenariat enregistré et les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans à condition de vivre ensemble. Le conjoint et les enfants entre 12 et 18 ans reçoivent un livret B, soit une autorisation de séjour, de durée identique à l'autorisation d'établissement. Ils ont le droit de travailler mais doivent annoncer l'activité lucrative à l'autorité cantonale des migrations. Concernant les enfants de moins de 12 ans, ils reçoivent directement le livret C.

Pour les personnes ayant un livret B, le canton peut accorder une demande de regroupement familial si les conditions nécessaires sont remplies, soit vivre en ménage commun, disposer d'un logement approprié et ne pas dépendre de l'aide sociale (LEtr, art. 44).

Concernant les requérants d'asile, les personnes n'ont pas le droit au regroupement familial. Les réfugiés reconnus possédant un livret B ou C peuvent faire venir les membres de leur famille si aucune raison ne s'y oppose. Les réfugiés titulaires d'un livret F ont la possibilité de déposer une demande de regroupement familial pour le conjoint et leurs enfants de moins de 18 ans à partir de trois ans suivant la décision d'admission temporaire. Les conditions sont alors semblables à celles des personnes bénéficiant d'un livret B.

Dans le cas du regroupement familial, nous pouvons également observer des distinctions entre les ressortissants des membres de l'UE/AELE et les Etats tiers. De plus grandes restrictions se font voir pour les personnes des Etats tiers.

3.5. La naturalisation

La naturalisation est une étape importante lors de la migration. Elle contient les mécanismes de l'origine de sa demande ainsi que les conditions d'accès à la nationalité (Wanner & Fibbi, 2002).

« La nationalité suisse s'acquiert par filiation, par adoption, par naturalisation ordinaire ou par naturalisation facilitée. » (ch.ch, 2017). La naturalisation est séparée en trois catégories : la naturalisation facilitée, la réintégration et la naturalisation ordinaire.

3.5.1. La naturalisation facilitée

La naturalisation facilitée s'adresse au conjoint étranger ou à l'enfant d'une personne Suisse. Concernant le partenariat enregistré, il ne donne pas le droit au partenaire d'obtenir la naturalisation facilitée (ch.ch, 2017). La demande de naturalisation peut être formée par le conjoint étranger s'il remplit certaines conditions. Il doit vivre avec le conjoint suisse en communauté conjugale stable depuis trois ans au moins, avoir résidé en Suisse pendant cinq ans et résider en Suisse depuis un an au minimum. Si le conjoint réside à l'étranger, il doit vivre depuis six ans en communauté conjugale stable et avoir des liens étroits avec la Suisse. Par ailleurs, il doit être intégré dans la communauté suisse, se conformer à l'ordre juridique et ne doit pas compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. De plus, le conjoint suisse doit avoir possédé la nationalité avant le mariage (SEM, 2017).

La procédure de naturalisation facilitée dure en moyenne un an et demi (ch.ch, 2017). Le coût de celle-ci varie en fonction des personnes (SEM, 2017) :

- Personnes majeures lors du dépôt de la demande, domiciliées en Suisse : 600 francs
- Personnes majeures lors du dépôt de la demande, domiciliées à l'étranger : 400 francs
- Personnes mineures lors du dépôt de la demande, domiciliées en Suisse : jusqu'à 450 francs
- Personnes mineures lors du dépôt de la demande, domiciliées à l'étranger, 250 francs

3.5.2. La réintégration

La réintégration est réservée aux personnes suisses ayant perdu leur nationalité de différentes manières telles que la péremption, le mariage ou la libération de la nationalité suisse. Seule la Confédération peut statuer sur une réintégration bien que les cantons et communes disposent d'un droit de recours. Ceci est accordé si le requérant a des liens avec la Suisse (SEM, 2017).

3.5.3. La naturalisation ordinaire

Cette procédure se déroule en trois étapes. La première consiste à demander la nationalité suisse, la deuxième est le droit de cité cantonal et enfin le droit de cité communal.

La naturalisation ordinaire s'adresse aux personnes étant en Suisse depuis douze ans en comptant double les années passées entre la dixième et vingtième année. Cette personne peut déposer une demande d'autorisation fédérale de naturalisation. La Confédération examine le cas et observe s'il existe des informations au niveau fédéral qui empêchent la naturalisation du demandeur. Ces informations comprennent l'examen du respect de l'ordre juridique et de l'exclusion d'un risque relatif à la sécurité de la Suisse. Dans un autre sens, les cantons et les communes s'occupent de l'examen des autres conditions nécessaires comme le délai de résidence, l'intégration, l'accoutumance au mode de vie et usages suisses, le respect des obligations dans les domaines des poursuites et faillites et des impôts.

Lorsque les conditions légales fédérales sont remplies, la personne requérant la naturalisation obtient la délivrance d'une autorisation fédérale de naturalisation établie par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM, 2017).

La procédure se déroule donc en trois étapes. La première étant l'étape faite auprès de la Confédération, les deux autres concernent le canton et la commune de résidence. Les procédures ainsi que la durée de celles-ci varient en fonction des cantons et communes. En effet, les communes et cantons possèdent leurs propres conditions de domicile et d'aptitudes devant être remplies par le requérant. Certaines communes procèdent à des tests de naturalisation, qu'ils soient écrits ou oraux, et d'autres tranchent en fonction de l'avis de l'assemblée communale (ch.ch, 2017).

La nationalité suisse est donc uniquement acquise par la personne ayant obtenu l'autorisation fédérale de naturalisation, qui est admis dans le droit de cité d'une commune et d'un canton. En cas de déménagement lors de la procédure, des conséquences peuvent en découler puisque le déroulement diffère entre chaque commune.

Les frais liés à la naturalisation ordinaire sont séparés par les trois instances. En commençant par la Confédération, celle-ci requiert 150 francs pour un couple avec ou sans enfants mineurs, 100 francs pour une personne seule avec ou sans enfants mineurs et 50 francs pour une personne seule mineure. Pour le canton et la commune, cela varie également en fonction de chacun, mais une valeur moyenne a été calculée. Le canton demande des indemnités allant jusqu'à 2000 francs par personne et la commune réclame entre 500 et 1000 francs (ch.ch, 2017).

Nous pouvons observer que la naturalisation ordinaire engendre bien plus de frais ainsi que de conditions à remplir que la naturalisation facilitée ou la réintégration.

3.6. L'intégration comme visée légale

La loi sur les étrangers, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, stipule que la politique d'intégration des étrangers est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des communes. En se basant notamment sur la loi sur les étrangers, il ressort que le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux affirment l'importance de la place de la politique d'intégration. La reconnaissance de cet encouragement provient du fait que réussir l'intégration des étrangers contribue à la cohésion sociale et à l'avenir de la place économique Suisse. (CDC, 2017)

Le renforcement de la politique d'intégration et son organisation est la suivante :

3.6.1. Objectifs de la politique d'intégration des étrangers

« La politique suisse d'intégration des étrangers vise :

- a. à renforcer la cohésion sociale sur la base des valeurs de la Constitution fédérale ;
- b. à permettre aux habitants, suisses et étrangers, de vivre ensemble dans un esprit de respect et de tolérance réciproques ;
- c. à réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers, femmes et hommes, de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse » (CDC, 2017).

Ainsi, après une politique d'assimilation⁵ ayant duré pendant une partie du 20^{ème} siècle (CFM, 2009), c'est le concept d'intégration qui est désormais mentionné dans la politique migratoire en Suisse. Il devient un concept légal pour la première fois dans la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et dans l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007. Les grandes lignes et les objectifs d'une politique d'intégration étatique y sont fixés. (CF, 2010)

L'intégration vise à « favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels » (art. 4, LEtr) et à « établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse » (art. 2 al. 1, OIE). L'objectif est donc de favoriser, par l'encouragement de l'intégration, une cohabitation harmonieuse des populations suisse et étrangère (CFM, 2009).

Selon Wicker, le mélange des cultures permet un échange, une réunion entre elles. Le processus d'uniformisation ou de différenciation est à éviter. Nous trouvons d'un côté les traditions héritées du pays d'origine et de l'autre les étapes à franchir dans le pays d'accueil qui ne doivent pas conclure à l'élimination des différences, ce qui amènerait à une adaptation vue comme une assimilation. Le but est d'atteindre l'intégration au sens d'une insertion permettant la sauvegarde de l'identité propre de la personne migrante

⁵ Nous parlons d'assimilation lorsque les migrants avaient le désir d'entrer en contact avec la culture Suisse mais en délaissant leur culture d'origine. Cela sous-entend qu'un groupe non-dominant est pris par un groupe dominant, les migrants oublient ainsi leur identité pour se soumettre au pays d'accueil. (Berry, 2005 cité par Guimond, 2010)

(Wicker, 1993 cité par Wanner & Fibbi, 2002). En effet, l'intégration comme entendue dans la politique migratoire suisse consiste à entrer en contact avec la nouvelle culture tout en conservant sa culture d'origine, soit de faire partie du pays d'accueil avec ses différences et ressemblances (Berry, 2005 cité par Guimond, 2010). Cette intégration se crée par la participation et la codécision des migrants dans la vie sociale, sur le marché de l'emploi et au niveau politique également. La connaissance de la langue parlée dans le pays d'accueil est primordiale car elle permet la participation. Le lieu principal d'intégration est l'école puisqu'il permet aux migrants de se sociabiliser.

Ce changement de modèle permet de prendre conscience que pour les personnes migrantes, le pays d'accueil n'est « ni une page blanche, ni une page achevée, c'est une page en train de s'écrire. » (Maalouf, 1998).

3.6.2. Principes fondamentaux et encouragement à l'intégration des étrangers

Des principes fondamentaux communs permettent à la Confédération et aux cantons d'atteindre les objectifs cités ci-dessus. La politique suisse d'intégration des étrangers de la Confédération et des cantons mesure la réalisation et la prise en compte à égalité de ces quatre principes :

- a. « La politique suisse d'intégration des étrangers crée des conditions-cadres propices à l'égalité des chances. Natifs et immigrés sont membres égaux de la société. Ils peuvent se prévaloir des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale. La protection contre la discrimination et l'exclusion est partie intégrante de la politique d'intégration des étrangers. L'État garantit que les prestations publiques soient accessibles à tous.
- b. La politique suisse d'intégration des étrangers exige la responsabilité individuelle. Quiconque vit en Suisse doit observer le droit et l'ordre public, aspirer à l'indépendance financière et respecter la diversité culturelle du pays et de ses habitants. Pour y parvenir, il doit s'impliquer dans la réalité sociale helvétique et respecter tous les membres de la société. Celles et ceux qui ne se tiendraient pas à ce principe fondamental ou entraveraient délibérément l'intégration doivent s'attendre à des sanctions.
- c. La politique suisse d'intégration des étrangers exploite les potentiels. La politique d'intégration a pour but de reconnaître, d'utiliser et de développer de manière systématique le potentiel, les aptitudes et les compétences de chacun. Elle conçoit l'encouragement de l'intégration comme un investissement dans l'avenir d'une société fondée sur des valeurs libérales. La réussite de l'intégration dépend de la contribution de chaque personne.
- d. La politique suisse d'intégration des étrangers reconnaît la diversité. L'État reconnaît la grande valeur de la diversité comme composante de la société. Il se dote d'une politique d'intégration souple et adaptée aux réalités locales qui associe les acteurs économiques et sociétaux ainsi que la population immigrée sur la base d'un partenariat. » (CDC, 2017).

L'encouragement à l'intégration des étrangers est d'abord réalisé au niveau local. Cela comprend les structures ordinaires pertinentes, qu'elles soient organisées de manière communale ou par des acteurs non-étatiques. Les structures dans le domaine de la

petite enfance, de l'école, de la formation professionnelle initiale, du marché du travail, de la santé et de la sécurité sociale en font partie. De plus, les employeurs sont ainsi soumis à assumer une responsabilité particulière dans le processus d'intégration puisque l'économie suisse dépend de l'immigration de main-d'œuvre étrangère. Les partenaires sociaux doivent être sensibilisés par les responsables politiques dans les domaines du marché du travail, de la formation et de la migration/intégration. Cet encouragement se doit d'amener un complément à l'offre des structures ordinaires afin de couvrir les manques existants. Pour ce faire, différentes actions se sont mises en place telles que l'encouragement linguistique des jeunes qui ont rejoint leur famille, l'intégration professionnelle des réfugiés, des offres pour les personnes traumatisées, etc. De plus, ces offres se doivent de soutenir les structures ordinaires en se basant sur elles afin d'assurer le bon fonctionnement et la qualité des prestations (CDC, 2017).

En se basant sur les offres des structures ordinaires ainsi que sur les potentiels et besoins des migrants, les cantons déterminent les besoins relatifs aux mesures complémentaires. Les domaines de cet encouragement spécifique d'intégration sont repris dans chaque programme cantonal d'intégration reprenant également les structures ordinaires. Ce programme montre les articulations qui existent avec les mesures d'intégration des structures ordinaires et les programmes fédéraux pertinents en matière d'intégration. Il est donc nécessaire d'avoir une collaboration avec les communes et les acteurs non-étatiques. Dans le cadre du PIC2 (programme d'intégration cantonal 2), le canton et la commune financent les projets à raison de 50%, en principe à parts égales. Les 50% restants sont pris en charge par la Confédération en y déduisant les autres sources de financement (SPM, 2017).

3.7. Le programme d'intégration cantonal (PIC) en Valais

Les caractéristiques d'un encouragement réussi de l'intégration sont les suivantes :

- La mise en œuvre par les pouvoirs publics de mesures s'appliquant aux étrangers
- La mise en œuvre par les pouvoirs publics de mesures s'appliquant aux Suisses
- Soutenir et alléger le travail des autorités et institutions

Ces trois groupes sont pris en compte dans les programmes cantonaux d'intégration pour que l'ensemble de la société soit reliée à renforcer l'intégration (CDC, 2017).

Trois piliers sont développés dans l'encouragement spécifique de l'intégration des programmes d'intégration cantonaux et sont repris au niveau cantonal.

- Pilier 1 : information et conseil
- Pilier 2 : formation et travail
- Pilier 3 : communication et intégration sociale

Afin que les programmes cantonaux d'intégration bénéficient d'une aide financière de la Confédération, ils doivent viser les objectifs stratégiques cités dans les 3 piliers (Département de la sécurité, des institutions et du sport, 2017) :

3.7.1. Pilier I : Information et conseils

Le 1^{er} pilier comprend ces deux domaines car ils peuvent être inclus dans les mêmes types de mesures.

Celui-ci est séparé en trois domaines. Le premier est la **Primo-information et le besoin en matière de l'encouragement de l'intégration**. Il consiste à informer toutes les personnes venant de l'étranger pour séjourner légalement et durablement en Suisse sur les conditions de vie et les offres en termes d'intégration. Les personnes ayant des besoins plus précis peuvent obtenir des mesures d'encouragement à l'intégration dans un délai ne dépassant pas un an après leur arrivée.

Le deuxième est le **Conseil**. Les immigrants obtiennent des informations et des conseils en ce qui concerne l'apprentissage de la langue, la maîtrise du quotidien ainsi que l'intégration professionnelle et sociale. De plus, les spécialistes et institutions des structures ordinaires sont tenus informés, conseillés et accompagnés afin d'éviter les obstacles à l'intégration. Par ailleurs, la population obtient également des informations sur la situation des personnes étrangères, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration en plus de l'encouragement. Ceci est basé sur l'article 56 de la LEtr qui mentionne que « La Confédération, les cantons et les communes veillent à ce qu'une information appropriée soit dispensée aux étrangers concernant les conditions de vie et de travail en Suisse et en particulier leurs droits et obligations. ». Les informations à transmettre sont précisées dans l'article 10 de l'OIE : « La Confédération, les cantons et les communes donnent des informations aux étrangers sur l'ordre juridique et les conséquences de son inobservation, les normes et les règles de base à respecter en vue d'accéder à l'égalité des chances s'agissant de la participation à la vie sociale, économique et culturelle, ainsi que sur l'importance des connaissances linguistiques, de la formation et du travail. ». Il est également souligné qu' : « ils informent la population de la politique migratoire, de la situation particulière des étrangers et des objectifs visés par les mesures d'intégration. » (Art. 10, OIE). Par ailleurs, le Valais accorde des subventions pour les projets qui sont liés à l'intégration des étrangers et à la lutte contre le racisme (Art. 6 de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme). Voici deux exemples de prestations mises en place en Valais pour répondre aux critères de l'information et du conseil :

- En septembre 2009, un programme regroupant les informations principales à transmettre aux nouveaux arrivants a été réalisé. Ce support de cours s'inscrit dans les connaissances indispensables au bon déroulement de la vie sociale en Suisse (SPM, 2009).
- Les délégués à l'intégration des communes agissent comme médiateurs interculturels. Ils sont indispensables dans la première information et l'accueil des migrants (Gay, 2012).

Le dernier domaine est la **Protection contre la discrimination** qui informe et conseille les institutions des structures ordinaires et des autres cercles intéressés à ce sujet. Les personnes discriminées pour cause de leur origine ou race ont la possibilité d'obtenir des conseils et du soutien à ce sujet (CDC, 2017). L'article 8 de la Constitution souligne l'importance de l'égalité du traitement de chacun en précisant que « tous les êtres

humains sont égaux devant la loi. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, [...] de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques. ». De plus, le respect des libertés de chacun sont primordiales, comme la liberté d'information ou la liberté de langue (art. 15, 18, Cst.). En Valais, ce domaine est relié à l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme du 12 janvier 2005. En Valais, voici des exemples de prestations :

- Une sensibilisation à la diversité culturelle et au vivre-ensemble dans le respect et la non-discrimination est amenée dans certaines écoles (Gay, 2012).
- « La semaine valaisanne contre le racisme » est élaborée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le SPM (Service de la population et des migrations) pour les cantons, et les délégués à l'intégration pour les communes, sont chargés de l'organisation (Gay, 2012).
- Lors de la semaine d'intégration, l'Action socioculturelle de Fully (AsoFy) a mis en place un projet où les enfants des écoles de Fully ont pu participer. Diverses activités s'y sont organisées telles que la fabrication des drapeaux du monde, des contes bilingues, etc.

3.7.2. Pilier II : Formation et travail

Ce pilier est également séparé en trois domaines. Premièrement, dans la **Langue et formation**, les migrants ont la possibilité de recevoir une formation d'une des langues nationales dans le but de pouvoir communiquer au quotidien et également dans leur situation professionnelle. L'apprentissage de langue fait partie de l'article 4 de la LEtr stipulant qu' « il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale. ». L'article 4 de l'OIE précise également que « la contribution des étrangers à l'intégration se manifeste notamment par [...] l'apprentissage d'une langue nationale. ». Les autorités sont tenues d'informer les étrangers lorsqu'ils doivent suivre un cours de langue ou d'intégration (art. 10, OIE). Par ailleurs, « des contributions financières peuvent être accordées en particulier [...] pour favoriser leur apprentissage d'une langue nationale. » (art. 13, OIE, p.5). Le financement lors de l'apprentissage de la langue est assuré par la Confédération et les cantons par sa nécessité dans les mesures d'intégration (Gay, 2012). Les cours de langue sont un moyen d'intégration non seulement par l'apprentissage de la langue mais également par tout ce qui en découle car les informations transmises prennent une autre ampleur : « des questions liées à la connaissance de l'environnement proche mais aussi au fonctionnement des institutions suisses, aux us et coutumes, au système politique, au système de la santé, des assurances sociales... » (Gay, 2012, p.16). Une intégration sociale se fait observer par le biais de ces cours. De ce fait, différentes mesures doivent être mises en place comme indiqué dans l'article 56 de la LEtr qui précise que « des cours et autres mesures d'intégration sont portés à la connaissance des étrangers. ». Une obligation de participer à ces cours peut être exigée dans une convention d'intégration, mesure mise en place dans différents cantons (Art. 54, LEtr, p.20). Le Valais offre des cours de langue à toute la population étrangère dans l'ensemble du canton, incluant les villes, les vallées et les villages.

- En 2010, douze organisateurs ont géré les cours de langue pour la population adulte avec plusieurs niveaux d'apprentissage ; débutant et avancé (Gay, 2012).
- Il existe également des cours destinés aux enfants, aux jeunes et aux travailleurs organisés par les structures ordinaires (Gay, 2012).

Deuxièmement, le point de la **Petite enfance** permet aux familles migrantes d'accéder à des offres adaptées dans la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé afin de promouvoir l'égalité des chances. Ce point relève de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 26 mars 1997 en suisse. L'article 2 explique que les droits sont appliqués à tous les enfants, « sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. » (art. 2, CIDE, p.2). Les directives du 26 avril 2001 relatives à l'intégration et à la scolarisation des élèves de langue étrangère dans le cadre de l'école publique dans le canton du Valais s'inspire de la CIDE. Elles stipulent que « les communes informent les parents des élèves allophones et les encouragent à scolariser leurs enfants à l'école enfantine pendant deux ans » (Gay, 2012, p.17). Plusieurs projets sont développés en Valais, encadrés par les communes :

- « Le projet « Schenk mir eine Geschichte » dans la région du Haut-Valais et « Né pour lire » dans la région Monthey-Chablais, destinés aux enfants issus de la migration âgés de 0 à 5 ans promeuvent le plaisir de la langue à travers des histoires racontées par les parents. Les objectifs de ce projet répondent clairement à l'intégration précoce en impliquant les trois partenaires clés.
- Sous l'impulsion de l'ODM, le SPM a soutenu en 2010 et 2011 un séminaire de formation à l'intention des personnels des structures d'accueil de la petite enfance. Les objectifs principaux de cette formation visent à sensibiliser les professionnelles travaillant avec les petits enfants et leur famille au rôle qu'elles sont appelées à jouer quant à l'intégration précoce. Ce séminaire s'est déroulé dans les deux régions linguistiques à plusieurs reprises et est appelé à se poursuivre » (Gay, 2012, p.18).

Troisièmement, l'**Employabilité** est le domaine qui offre un encouragement aux migrants n'ayant pas accès aux structures ordinaires. Ils ont alors droit à une offre d'encouragement les préparant aux offres de formation post-obligatoire, principalement la formation professionnelle. Ces offres d'encouragement peuvent aussi améliorer leur employabilité, soit mettre en valeur leurs capacités lors de la recherche d'un emploi (CDC, 2017). L'accès à la formation pour les jeunes immigrés doit être égal à celui des jeunes suisses. C'est ce que déclare la Loi fédérale sur la formation professionnelle en encourageant « l'égalité des chances de formation sur le plan social et à l'échelle régionale, l'égalité effective entre les sexes de même que l'élimination des inégalités qui frappent les personnes handicapées dans la formation professionnelle. » (art. 3, LFPr). En Valais, il existe des collaborations entre les offices régionaux de placement (ORP) pour le conseil et le placement professionnel ; l'orientation scolaire et professionnelle (OSP) pour l'orientation, la reconnaissance et la validation d'acquis et également le

centre de formation « Le Botza⁶ » pour la formation. Ceci permet d'améliorer les conditions des étrangers sur le marché du travail.

3.7.3. Pilier III : Communication et intégration sociale

Ce dernier pilier comprend deux domaines. Tout d'abord, l'**Interprétariat communautaire et médiation interculturelle** permet aux professionnels des structures ordinaires d'obtenir ce service dans des situations de dialogue avec les populations étrangères lors d'informations délicates, de situations pouvant avoir des conséquences majeures, etc. L'interprète est un professionnel, qui connaît en général la culture de la personne migrante. Cela permet d'instaurer une relation de confiance et permet d'amener des informations allant au-delà de la simple traduction, que ce soit sur les aspects sociaux ou culturels (Faucherre et al., 2010). En Valais, il existe une Association valaisanne d'interprétariat communautaire (AVIC) soutenue par le Service de la population et des migrations (SPM), relié au service cantonal. Leur but est de « sensibiliser les personnes et les institutions aux cultures des migrants, de permettre aux migrants de s'exprimer dans leur langue maternelle, de prévenir des situations conflictuelles et d'offrir une meilleure communication entre communauté d'accueil et communauté d'origine. » (Gay, 2012, p.30-31).

En dernier lieu, le **Vivre-ensemble** est le domaine visant à faire participer les migrants à la vie sociale, que ce soit dans la commune, le quartier ou autre. Ils peuvent par ailleurs s'engager dans des organisations de la société civile (CDC, 2017). La LEtr encourage ce vivre-ensemble en mettant en avant la participation des migrants : « Ils créent des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique. » (art. 53, LEtr, p.19).

3.8. Travail social, lien avec l'intégration

De manière générale, « la profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et l'autonomisation et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. En recourant aux théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession. » (Fits/Aiets, 2001, p.8). En précisant certains aspects de cette définition du travail social, un lien peut être fait entre celui-ci et le travail d'intégration de personnes migrantes.

⁶ Le Centre de Formation et d'Occupation « Le Botza » a pour mission de donner des notions professionnelles aux nouveaux arrivants, aux personnes se préparant à un retour dans leur pays d'origine, aux personnes admises provisoirement ainsi qu'aux chômeurs et personnes bénéficiaires de l'aide sociale en vue de favoriser une adaptation professionnelle ultérieure en Suisse ou dans leur pays d'origine.

3.8.1. Valeurs fondamentales du travail social

Le **principe de l'égalité de traitement** indique que les droits humains doivent être garantis pour toutes les personnes. Lors de l'intégration des familles migrantes, il est nécessaire de garder cela à l'esprit afin que chacun puisse obtenir l'aide la plus adéquate possible. En effet, aucune distinction ne doit être faite en fonction de l'origine de la personne (AvenirSocial, 2010).

Le **principe d'autodétermination** permet aux personnes de faire leurs propres choix et de prendre leurs propres décisions en rapport avec leur bien-être. Les migrants ayant eu suffisamment de restrictions lors des démarches pour entrer en Suisse, le travail social leur permet de reprendre la part de pouvoir qui leur est due en les amenant à être acteurs de leur propre vie (AvenirSocial, 2010).

Le **principe de participation** amène les personnes à participer à la vie sociale. Les travailleurs sociaux permettent aux migrants de s'intégrer dans la vie sociale suisse en participant et en s'impliquant activement dans tout ce qui les concerne (AvenirSocial, 2010).

Le **principe d'intégration** offre la prise en considération et le respect des besoins, qu'ils soient physiques, psychiques, spirituels ou culturels, ainsi que de leur environnement naturel, social et culturel. L'intégration étant la base de mon travail de recherche en lien avec les familles migrantes, il est donc nécessaire de favoriser chacun de ces aspects pour que chacun se sente admis sans distinction (AvenirSocial, 2010).

3.8.2. Travail social en lien avec les migrations

« Le travail social a pour objectif que les êtres humains se soutiennent mutuellement dans leur environnement social et contribuent ainsi à l'intégration sociale » (AvenirSocial, 2010, p.6). Ce soutien peut, par exemple, être amené envers les migrants à leur arrivée en Suisse pour favoriser leur intégration dans la société d'accueil.

« Le travail social est une contribution de la société à l'attention particulière des personnes et groupes qui, temporairement ou durablement, connaissent des limitations illégitimes dans l'accomplissement de leur vie, ou qui disposent d'un accès insuffisant ou restreint aux ressources sociales. » (AvenirSocial, 2010, p.6). Ceci peut être le cas lorsque les personnes immigrées arrivent en Suisse. Nous avons pu vérifier dans les divers types de permis accordés aux migrants que les conditions de vie ne sont pas égalitaires, certaines personnes sont restreintes dans des domaines tel que le travail. Le travail social peut alors les aider à pallier les différents problèmes liés à l'immigration.

3.8.3. Compétences du travail social

Selon Ezembe, psychologue et directeur d' « Afrique Conseil », un travailleur social peut favoriser l'intégration des familles migrantes grâce à diverses compétences. Tout d'abord, il est pourvu d'une capacité de compréhension des problèmes, ce qui lui permet d'entrer en contact avec les familles migrantes et ressortir leur réel besoin. Son

rôle de médiateur permet aux familles migrantes de s'intégrer mais traduit également leurs besoins vers l'extérieur afin que l'intégration soit faite de manière adéquate sans aller vers de l'assimilation. De plus, il essaie d'amener ces familles à trouver les solutions sans leur en imposer. Faire preuve d'ouverture à leur égard est une nécessité pour entrer en relation. Finalement, le fait de travailler en réseau permet un enrichissement des ressources qui leur offre une meilleure connaissance du sujet. Voici ce qui, selon ce psychologue, amène les travailleurs sociaux à être compétents dans le domaine de l'intégration des familles migrantes (Ezembe, 2006).

J'ai repris le référentiel des compétences de la formation Bachelor of Art HES-SO en Travail social pour repérer les compétences liées aux projets d'intégration. Bien que le travail social en Suisse comprenne trois orientations⁷, j'ai privilégié ce référentiel afin d'observer ce qui relève des compétences du travail social en général. Aucune de ces compétences n'est directement liée à l'intégration mais porte sur la mise en place et la réalisation de projets. De ce fait, les projets liés à l'intégration de familles migrantes peuvent être abordés puisque les compétences de base sont identiques. Ce référentiel comprend onze compétences. J'en ai relevé huit d'entre elles me semblant pertinentes pour ce travail (HES-SO, 2006) :

- « Identifier et analyser les situations et processus sociaux que l'intervention prend en compte ». Cette compétence se situe au départ d'un projet en analysant les différentes dimensions du contexte, formuler la problématique, rechercher les ressources et contraintes. De plus, cette compétence comprend la capacité à se référer à des sources théoriques pour appuyer l'analyse.
- « Initier et développer une relation professionnelle avec des personnes ou des groupes dans un contexte d'action sociale donné ». Il est ici question de créer une relation avec les personnes au travers d'une attitude appropriée dans le respect et la confiance. La capacité à faciliter l'expression de la demande des personnes est importante, de même que l'adoption d'attitudes favorisant la dynamique relationnelle et l'autonomie. Par ailleurs, il est également nécessaire de s'adapter aux personnes présentes en fonction de leurs capacités ou compréhension pour communiquer adéquatement.
- « Collaborer entre professionnels et institutions ». Dans cette compétence, je mets l'accent sur la capacité à initier et gérer un réseau de collaboration avec des institutions et/ou professionnels partenaires.
- « Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale ». Le positionnement permet de repérer les questions éthiques, déontologiques, les valeurs et les enjeux dans diverses situations et amène également à prendre une distance critique.
- « Décider d'engager une action et la mettre en œuvre ». Cette compétence se retrouve dans la mise en place et la réalisation d'un projet. Elle comprend toutes les étapes pour que le projet puisse être réalisé.
- « Encourager et soutenir la participation des personnes et des groupes dans la société ». Pour ce faire, il faut repérer et valoriser les capacités des participants et favoriser les initiatives amenant à l'intégration de ces personnes.

⁷ Éducation sociale, animation socioculturelle et service social

- « Evaluer et réorienter l'action ». L'évaluation permet de se remettre en question et ainsi développer un projet en tenant compte des conclusions de l'évaluation.
- « Identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux ». Cette dernière compétence porte sur la transmission, la vulgarisation et la mise en valeur des informations sociales à l'aide de différents outils de communication et de médiation.

4. MÉTHODOLOGIE

Dans la partie de travail de terrain, j'ai pu comprendre les projets d'intégration en lien direct avec les familles migrantes en interrogeant les professionnels de cinq projets situés en Valais. Cela m'a permis de vérifier mes hypothèses, d'amener des données nouvelles pour compléter la théorie et également me laisser surprendre par l'exploration d'aspects n'allant pas dans le sens de départ de ma recherche (Campenhoudt & Quivy, 2011).

4.1. Données pertinentes

Afin de rester centrée sur ma thématique, j'ai dû faire un choix dans la recherche de terrain afin d'être concentrée uniquement sur les données pouvant être utiles à la vérification de mes hypothèses et à ma question de recherche. Comme ma thématique est basée sur les projets d'intégration en lien direct avec les familles migrantes, j'ai uniquement ciblé ces types de projets dans un contexte spécifique (Campenhoudt & Quivy, 2011).

4.2. Échantillon

Après avoir défini mon champ d'analyse au sujet des projets d'intégration directement liés aux familles migrantes en Valais, j'ai choisi quelles données j'allais recueillir. J'ai voulu étudier différentes manières dont fonctionnent ces projets sans viser une montée en généralité. J'ai d'abord rencontré trois délégués à l'intégration, de Monthey, Martigny et Sierre, pour avoir une vision globale et me rendre compte de la faisabilité, ou non, de ma recherche. Ils m'ont présenté les différents projets d'intégration liés aux familles migrantes existant en Valais. Je me suis rendu compte qu'un faible nombre de projets existent en lien direct avec les familles migrantes en Valais. En effet, mes recherches m'ont permis d'en découvrir sept au total. J'ai ensuite continué mon travail en ayant des informations plus précises pour la suite. Après ces premières rencontres, mon choix pour les entretiens s'est imposé de soi puisque la réalité des terrains a fait que certains professionnels n'étaient pas disponibles pour me rencontrer. Cinq professionnels ont répondu favorablement à ma demande. Mon échantillon comprend alors des projets spécifiques n'étant pas strictement représentatifs de l'ensemble des projets. J'ai donc écarté la possibilité d'étudier un échantillon représentatif de la population ou encore la totalité de la population (Campenhoudt & Quivy, 2011).

La population que j'ai choisie comprend les professionnels des projets liés directement aux familles migrantes en Valais. Par ma question de recherche et les possibilités de chaque institution, j'ai ainsi délimité mon champ d'analyse à cinq projets en interrogeant à chaque fois un professionnel par projet. Je devais au départ interroger la personne responsable du projet ainsi qu'un professionnel étant sur le terrain pour obtenir un aspect global et un aspect plus spécifique des projets. Cependant, les disponibilités de chacun ne m'ont pas permis de réaliser mes entretiens comme je l'imaginai. Je me suis alors adaptée aux possibilités des professionnels pour obtenir des entretiens tout en respectant les délais imposés.



4.3. Méthode de recueil des données

Pour amener mes recherches vers un résultat plus approfondi et permettant aux personnes interrogées de développer au mieux leurs réponses, j'ai opté pour l'entretien semi-directif. Celui-ci se trouve entre un entretien ouvert et un entretien canalisé par un grand nombre de questions, ce qui me semblait être le plus naturel et le plus en lien avec le sens de ma recherche. Cette méthode permet « un véritable échange au cours duquel l'interlocuteur du chercheur exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences, tandis que, par ses actions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum de sincérité et de profondeur » (Campenhoudt & Quivy, 2011, p.194). Cela m'a permis de laisser une marge de manœuvre à la personne questionnée. J'ai préparé un guide d'entretien⁸ en lien avec les concepts et hypothèses rédigés pour l'analyse. Mes questions étaient alors formulées de telle sorte que chaque professionnel les comprenne de la même manière. De plus, j'ai préparé des questions semi-dirigées car mon objectif consistait à permettre à l'interviewé d'avoir une liberté de réponse tout en me permettant de diriger l'entretien en fonction des réponses dont j'avais besoin pour mon analyse et la vérification des hypothèses.

Les avantages de cette méthode sont le degré de profondeur des éléments obtenus, ainsi que la souplesse du dispositif par un entretien faiblement dirigé tout en respectant le cadre des professionnels. A partir du guide d'entretien, un échange s'est créé de la manière la plus naturelle possible entre les protagonistes et moi-même. Ceci m'a permis d'amener une fluidité lors des entretiens car chaque réponse amenait à la question suivante.

Il existe aussi des désavantages tels que la souplesse qui peut effrayer certaines personnes ayant besoin de directives plus précises ou au contraire qui leur donne la possibilité de déborder sur des sujets n'étant pas en lien avec la recherche. De plus, l'interviewé est lié au chercheur. En effet, à certains moments j'ai tout de même dû rediriger les interviewés, pour certains en précisant la question et pour d'autres en la recadrant pour que les réponses aillent dans le sens souhaité.

J'ai par la suite interprété les éléments de réponse en considérant la méthode utilisée. Il a alors fallu que je détermine ce que mes questions, ma relation d'échange et le cadre de l'entretien induisent chez les personnes interviewées (Campenhoudt & Quivy, 2011).

Ainsi, j'ai utilisé l'observation indirecte puisque je me suis adressée aux professionnels pour obtenir les informations que je recherchais. En effet, le recueil des informations sans m'adresser aux sujets n'a pas été possible en raison des réalités des terrains et également du délai à respecter. J'étais consciente que cette technique peut fausser les données à cause de deux intermédiaires, le professionnel et les questions posées (Campenhoudt & Quivy, 2011).

⁸ Annexe A : Guide d'entretien

4.4. Principes éthiques

La question de l'éthique prend part tout au long de ce travail de recherche et principalement durant la récolte des données et leur analyse. Voici les points auxquels j'ai prêté une attention particulière.

Les informations

Afin que les professionnels interrogés soient au clair, je leur ai expliqué la démarche et leur ai demandé s'ils avaient des questions supplémentaires auxquelles j'ai répondu de la manière la plus claire possible. De plus, j'ai précisé à chacun d'entre eux que j'enregistrais l'entretien à l'aide de mon téléphone pour pouvoir utiliser l'ensemble des informations récoltées et être à l'écoute durant l'entretien. J'ai finalement précisé que ces enregistrements seront détruits à la fin de mon analyse.

L'anonymat

J'ai demandé aux personnes interrogées si leur nom et celui du projet peuvent être transmis dans ma recherche. L'ensemble d'entre elles m'ont répondu que cela ne leur posait aucun problème. J'ai ainsi fait apparaître le nom du projet mais ai gardé l'anonymat en ce qui concerne leur nom pour éviter tout problème de confidentialité. De ce fait, j'ai utilisé des noms d'emprunt dans mon analyse.

L'ouverture et le non-jugement

Afin d'obtenir des réponses claires et un résultat objectif dans mon analyse, il me semble primordial de tenir une posture ouverte et de ne juger en aucun cas les réponses des professionnels. Mon objectif était de comprendre les projets d'intégration liés à l'intégration des familles migrantes sans que mon avis ne s'y retrouve.

4.5. Analyse des informations

Ma recherche est portée sur une analyse qualitative. Comme j'avais enregistré les entretiens à l'aide de mon téléphone, je les ai dans un premier temps retranscrits. La retranscription est un travail conséquent mais m'a permis de garder toutes les informations sans perdre des notions importantes que j'ai ensuite pu utiliser. Puis, j'ai organisé, classé les retranscriptions afin de cibler les informations pertinentes par rapport à mes hypothèses grâce à un système de couleurs. Une fois ce travail effectué, j'ai commencé mon analyse en procédant par hypothèse et sous-hypothèse. J'ai recherché les tendances, soit les points communs entre chaque projet mais également les spécificités de chacun. De ce fait, j'ai créé des liens avec mes hypothèses et démenti ces liens lorsqu'il n'y en avait pas. J'ai ainsi construit une structure de pensée et d'action grâce à différents outils tels que la grille d'analyse. Mes idées de départ, citées dans mes hypothèses, se sont donc modifiées ou affirmées grâce à ces comparaisons pour obtenir des perspectives d'explication que je n'aurai pu trouver au départ de ma recherche (Campenhoudt & Quivy, 2011).

5. ANALYSE DES DONNÉES

Pour répondre à mes hypothèses, j'ai interrogé les professionnels de cinq projets en lien direct avec l'intégration des familles migrantes en Valais. Voici tout d'abord les professionnels et le descriptif de chaque projet :

- **Marco**⁹, du projet « **Accompagnement famille-enfant** ». Ce projet est situé à Sierre. Il comprend deux professionnels et dix étudiants de la HES-SO Valais en Travail social, une professionnelle du service d'intégration de Sierre et collabore avec les écoles primaires de Sierre. Ce projet consiste à faciliter l'intégration des familles migrantes en les rencontrant une fois par semaine durant dix mois à leur domicile. Les questions liées au cursus scolaire de leur enfant et à leurs besoins sont traitées durant ces temps de rencontre. Les objectifs sont les suivants :
 - « Soutenir le parent et l'enfant face aux exigences du système scolaire.
 - Impliquer le parent dans le suivi de l'enfant à l'école afin qu'à terme il assure lui-même l'accompagnement.
 - Créer un lien entre l'école et la famille : l'accompagnateur ou l'accompagnatrice peut remplir un rôle de médiation.
 - Responsabiliser l'enfant face à son rôle d'élève (réalisation des tâches, autonomie...).
 - Réduire l'isolement des familles. » (Accompagnement famille-enfant)

- **Déborah**, du projet « **Parents-relais** », comprenant trois professionnelles au sein de l'OSEO Valais à Sion. Le projet consiste à proposer à des parents, de la même communauté ou parlant la même langue, de participer à des cours en lien avec la famille, plus précisément l'enfant. Ces parents deviennent alors des parents-relais allant au sein de leur communauté pour y transmettre les informations en lien avec les besoins des familles. Leurs interventions sont amenées par le biais de l'école qui prend contact avec ces parents-relais pour expliquer les informations aux autres parents. Les objectifs de ce projet sont :
 - « Mettre ses compétences au service de sa communauté.
 - Faire le lien entre les familles migrantes et les différents partenaires du réseau socio-éducatif afin d'améliorer les relations famille et école.
 - Améliorer l'égalité des chances des enfants des communautés étrangères des différentes communautés, dans une dynamique de prévention. » (OSEO Valais, 2018)

- **Barbara**, du projet « **Atelier lecture plurilingue** » également au sein de l'OSEO Valais à Sion. Deux professionnelles sont engagées ainsi qu'une conteuse sur mandat. L'ensemble des familles de la région sont invitées à participer à ces ateliers de lecture pour favoriser l'intégration par la mixité sociale. Cet atelier permet l'approche ludique et précoce du support écrit en français et en langue d'origine. La connaissance du français n'est pas exigée. Les objectifs de ce projet sont :
 - « Transmettre aux enfants et valoriser la langue maternelle.

⁹ J'ai utilisé des noms d'emprunt afin de garder l'anonymat des professionnels de chaque projet.

- Leur faire connaître les sons du français.
 - Accueillir les tout-petits dans un espace adapté.
 - Partager sa culture avec d'autres personnes et familles.
 - Préparer les enfants à l'entrée à l'école. » (OSEO Valais, 2018)
- **Lucas**, du projet « **Familles migrantes** » au sein des écoles primaires de Martigny. Celui-ci est l'unique professionnel du projet collaborant avec 15 à 20 bénévoles. Les enseignants des écoles primaires ciblent les enfants migrants ayant des difficultés scolaires et transmettent l'information à Lucas qui rencontre la famille. Le projet consiste alors à rencontrer régulièrement les familles à leur domicile et de travailler sur leurs besoins, principalement en lien avec l'école. Le projet a pour objectif « une meilleure adaptation de la famille à son nouvel environnement social et culturel. » (Olesen, 2006).
- **Jessica**, du projet « **Eveil au français** » à la Maison du monde à Monthey. Ce projet comprend deux professionnelles. Cela se déroule une fois par semaine durant 45 minutes. Des activités autour de la langue française et du jeu sont proposées aux familles migrantes, mais également des visites des structures de la commune dont elles peuvent bénéficier. Les objectifs de ce projet sont :
- « Offrir une première immersion dans la langue française orale et écrite.
 - Soutenir l'apprentissage de la langue maternelle et la valorisation de la culture d'origine.
 - Découvrir et manipuler le matériel scolaire.
 - Renforcer et valoriser les interactions parents-enfants.
 - Eveil psycho-moteur. » (Maison du monde, 2018)

5.1. Hypothèse 1 : Les projets d'intégration mis en place directement pour les familles migrantes reprennent et répondent aux objectifs du programme d'intégration cantonal.

Les cinq projets ont un lien avec le programme d'intégration cantonal. En effet, quatre d'entre eux sont subventionnés par le PIC et l'un d'entre eux est basé sur le PIC sans obtenir de subventions.

Pilier I : Information et conseils

Les cinq projets répondent aux objectifs du premier pilier, plus précisément aux deux premiers domaines. Le premier domaine est la **Primo-information et le besoin en matière de l'encouragement de l'intégration**, Il consiste à informer toutes les personnes venant de l'étranger pour séjourner légalement et durablement en Suisse sur les conditions de vie et les offres en termes d'intégration (Gay, 2012). Trois projets, Accompagnement famille-enfant, Parents-relais et Familles migrantes font partie de ce premier domaine à des niveaux différents. Accompagnement famille-enfant et Familles migrantes agissent au sein de la famille sur les questions liées à l'école principalement. Le projet Parents-relais agit sur l'aspect de l'enfance en général par le biais de parents d'une même communauté. Comme l'explique Déborah, « Parents-relais, c'est un projet

qui consiste à former des personnes migrantes, issues de différentes communautés étrangères présentes sur la ville de Sion et région, pour qu'elles agissent comme relai, disons qu'elles fassent le lien, entre les personnes nouvellement arrivées ou celles qui seraient passées entre les mailles du filet d'information. ».

Le deuxième est le **Conseil**. Les immigrés obtiennent des informations et des conseils en ce qui concerne l'apprentissage de la langue, la maîtrise du quotidien ainsi que l'intégration professionnelle et sociale (Gay, 2012). Les projets rentrent tous dans ce deuxième domaine par rapport à ce qui concerne la maîtrise du quotidien et des informations sur l'intégration sociale des familles. Par exemple, Accompagnement famille-enfant permet aux familles de maîtriser leur quotidien en fonction de leurs besoins. De plus, Marco précise que ce projet a un « rôle d'intermédiaire, de relai, pour permettre à cette famille de comprendre comment ça fonctionne à différents niveaux : scolaire, social, politique et en matière d'intégration aussi. ». Quant à Parents-relais, il offre des conseils en lien avec les enfants dans la vie en Suisse, sur la langue, la maîtrise du quotidien et l'intégration sociale. Les professionnels forment des personnes migrantes pour qu'elles transmettent les informations aux personnes de leur communauté. L'Atelier lecture plurilingue donne des conseils sur l'apprentissage de la langue par le biais de la lecture et encourage la langue maternelle, ce qui est également le cas de l'Eveil au français. Par ailleurs, ce projet permet aux enfants migrants d'obtenir un premier aspect d'intégration avec d'autres enfants en communauté et non au sein de la famille. Finalement, Familles migrantes informe principalement sur des questions liées à l'école puis au-delà en fonction des besoins des familles. Nous pouvons observer que chaque projet touche au conseil et informe sur des axes distincts tels que l'école, l'enfance, la langue ou en fonction des besoins spécifiques des familles.

Pilier II : Formation et travail

Ce pilier est également séparé en trois domaines mais les projets n'en touchent que deux. Le premier étant la **Langue et formation**, les migrants ont la possibilité de recevoir une formation d'une des langues nationales dans le but de pouvoir communiquer au quotidien et également dans leur situation professionnelle (Gay, 2012). Bien que des cours de français ne soient pas donnés dans ces projets, ils aident à l'apprentissage d'une langue nationale, ici le français, par les rencontres et autres actions mises en place. De plus, des collaborations sont créées avec les cours de français car les familles migrantes y participent. Ceci est le cas pour l'Atelier lecture plurilingue qui travaille en étroite collaboration avec les cours de français puisque ces prestations font partie de l'OSEO. Barbara le précise : « au départ, on ne donnait que des cours de français aux dames mais on a décidé de compléter les chaînons manquants par rapport à l'offre officielle pour les besoins des familles migrantes. ».

Ensuite, la **Petite enfance** permet aux familles migrantes d'accéder à des offres adaptées dans la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé afin de promouvoir l'égalité des chances (Département de la sécurité, des institutions et du sport, 2017). Tous les projets entrent dans le domaine de la Petite enfance puisqu'ils ciblent principalement l'enfant dans la famille. De ce fait, les projets offrent un soutien

familial et un encouragement à leur intégration afin de promouvoir l'égalité des chances. Ceci est majoritairement lié au domaine scolaire pour faciliter leur parcours à l'école. Dans le cas de Familles migrantes et Accompagnement famille-enfant, le projet débute à l'école. C'est ce que nous explique Marco : « en fait les enseignants constatent dans leur classe qu'il y a un enfant qui est issu du parcours migratoire qui se retrouve un peu fragilisé ou en difficulté assez importante par rapport à d'autre. [...] Ils se disent on va essayer de l'aider par rapport à ça pour qu'il ne lâche pas le système scolaire. Donc ils préviennent la direction des écoles. ». C'est donc par un travail en réseau avec l'école que les familles participent au projet. Concernant Parents-relais et Atelier lecture plurilingue, ils font partie d'un projet global nommé « Egalité des chances dès l'enfance », ce qui les amène à se situer dans le domaine de l'enfance et mettre en place des actions qui y sont liées. Jessica de l'Eveil au français explique qu'« au niveau des objectifs principaux, c'était que les enfants des familles migrantes puissent déjà avoir les premiers aspects de ce que c'est l'intégration avec d'autres enfants. ». Nous voyons donc que dans ces projets, l'enfant est placé au centre des actions.

Pilier III : Communication et intégration sociale

Ce dernier pilier comprend deux domaines dont le premier est l'**Interprétariat communautaire et médiation interculturelle** (Département de la sécurité, des institutions et du sport, 2017). Le service d'interprétariat communautaire n'est pas fourni d'office pour les projets analysés mais ils peuvent en bénéficier en cas de besoin, ce qui fut le cas pour Accompagnement famille-enfant. Lucas explique qu'il « [...] emploie lorsqu'il y a des choses formelles à rédiger autrement c'est souvent l'enfant qui fait l'interprète. Et puis ensuite l'idée c'est vraiment qu'ils apprennent le français le plus rapidement possible. ». Le fait d'apprendre une des langues nationales fait donc partie des raisons pour lesquelles les projets font rarement recours à un interprète.

Ensuite, le **Vivre-ensemble** est le domaine visant à faire participer les migrants à la vie sociale, que ce soit dans la Commune, le quartier ou autre (CDC, 2017). Accompagnement famille-enfant, Parents-relais et Atelier lecture plurilingue permettent ce vivre-ensemble. Accompagnement famille-enfant crée des projets avec les familles à l'extérieur du cercle familial en plus des rencontres chez eux. Marco précise que ceci n'était pas le cas au départ, comme nous le voyons dans la présentation préalable du projet. « Alors le projet s'est développé. A la base, le travail était fait auprès des familles. Mais avec les années le projet a pris un peu plus d'ampleur, on essaie de faire un suivi dans un contexte communal, c'est-à-dire vraiment ce qui se fait dans la ville avec les lieux un peu intéressants, la médiathèque, les lieux culturels, le lac de Géronde, un peu ces éléments-là. ». Pour Parents-relais, ils amènent les parents à se déplacer dans les quartiers pour rencontrer les familles. Finalement, Atelier lecture plurilingue organise ses activités à la médiathèque et invite les personnes de la région à participer également. Tout cela permet aux familles de se sociabiliser. En effet, au-delà des relations interindividuelles créées dans le cadre familial, les participants sortent ainsi du cadre afin de créer des relations externes avec d'autres personnes dans des lieux publics (Gillet, 1996, p.126). Ceci n'est pas le cas de l'Eveil au français qui est essentiellement basé à la Maison du monde, sans sortir de ce cadre ; et de Familles migrantes où tout se déroule chez les familles.

Dans l'ensemble, nous pouvons constater que les projets ont un réel lien avec le programme d'intégration cantonal mais à des niveaux différents. Il existe principalement un lien avec le premier pilier dans le domaine du conseil, et le deuxième pilier pour ce qui est lié à la petite enfance.

5.1.1. Sous-hypothèse : Les objectifs des projets actuels liés aux familles migrantes visent l'intégration plutôt que l'assimilation et des indices montrent leur réussite.

Tous ces projets ont pour objectif de promouvoir l'intégration des familles migrantes. La politique d'assimilation s'est terminée durant le 20^{ème} siècle en Suisse (CFM, 2009) pour faire place au concept d'intégration, mentionné dans la politique migratoire. Au niveau de l'assimilation, nous utilisons ce terme lorsque les personnes migrantes ont le désir d'entrer en contact avec la culture Suisse mais en délaissant leur culture d'origine. Cela sous-entend qu'un groupe non-dominant est pris par un groupe dominant. Les migrants oublient ainsi leur identité pour se soumettre au pays d'accueil (Berry, 2005 cité par Guimond, 2010). Barbara explique que les parents veulent souvent s'assimiler par peur du jugement des autres : « par rapport à notre public, il y a une pression assez forte, "on est immigré, on aimerait être comme les autres, [...]. Si moi je prends mon enfant sur les genoux et je tape dans les mains et je leur chante une chanson de ma grand-mère, j'aurai l'air un peu retardée". Ils ont un peu cette idée-là. Et nous on essaie de leur dire "non, les ressources que vous avez, que vous aviez dans votre pays elles sont toujours tout à fait pertinentes ici" ». Les professionnels tentent ainsi d'éviter cette assimilation en valorisant les ressources personnelles des familles migrantes.

Au niveau de l'intégration, ce concept vise à « favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels » (art. 4, LEtr) et à « établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse » (art. 2 al. 1, OIE). Dans ce sens, l'Atelier lecture plurilingue ouvre ses activités à l'ensemble des familles, issues de la migration ou autochtones, « dans un but de mixité » (Barbara).

Cette idée d'intégration amène aussi les familles migrantes à sauvegarder leur propre identité (Wicker, 1993, cité par Wanner & Fibbi, 2002). Le projet d'Eveil au français tient à mettre en valeur la langue d'origine des familles. « Un autre objectif est l'apprentissage du français tout en pratiquant la langue maternelle [...]. Donc on se dit bonjour et le bonjour est dit à l'enfant dans sa langue maternelle. » (Jessica). En effet, l'intégration comme entendue dans la politique migratoire suisse consiste à entrer en contact avec la nouvelle culture tout en conservant sa culture d'origine, soit de faire partie du pays d'accueil avec ses différences et ressemblances (Berry, 2005 cité par Guimond, 2010). Chaque projet prend en compte la culture des familles migrantes dans les diverses rencontres et activités en plus de développer leur lien avec la culture suisse. Plus particulièrement dans l'Eveil au français, Jessica travaille en sorte « que ces enfants aient un premier lien avec d'autres enfants, qu'il y ait le début des apprentissages des règles de vie collective, quand on dit "on fait une ronde" pour un enfant, et ben qu'est-ce que c'est une ronde finalement, [...]. Qu'il y ait ces règles implicites qui commencent à

être acquises vis-à-vis de la collectivité, du groupe. ». Les professionnels ou bénévoles respectent et travaillent en fonction des cultures sans forcer l'adaptation à la culture suisse, l'intégration se fait ainsi en co-construction avec les familles migrantes et est spécifique à chacun.

Par ailleurs, l'intégration se crée par la participation sociale et également la codécision des migrants dans la vie sociale, sur le marché de l'emploi et au niveau politique. La connaissance de la langue parlée dans le pays d'accueil est primordiale car elle permet la participation sociale. Le lieu principal d'intégration et d'apprentissage de la langue est l'école. Mais il existe parfois des contraintes difficilement surmontables telles que la sélection pour accéder au niveau scolaire supérieur qui limite l'intégration (Wicker, 1993 cité par Wanner & Fibbi, 2002). Il n'est pas question ici d'un manque de compétences mais d'une reproduction des inégalités sociales. Ceci est la raison pour laquelle des projets sont réalisés en amont de la scolarisation. L'Eveil au français respecte cette idée puisque les ateliers sont ouverts aux enfants d'âge préscolaire pour faciliter cette entrée à l'école. De plus, les projets d'Accompagnement famille-enfant et Familles migrantes sont étroitement liés à l'école étant donné que la rencontre des familles est organisée par ce biais et que l'élément clé travaillé durant les rencontres comprend la scolarisation. En somme, l'ensemble des projets participe à faciliter l'accès des enfants à l'école afin de favoriser l'égalité des chances.

Au niveau des méthodes, quatre de ces projets ne possèdent pas de méthode pour mesurer l'intégration des familles migrantes. Cependant, chacun observe le degré d'intégration par les discussions et observations faites avec les familles durant les rencontres. Chacun affirme que suite à la participation à ces projets, les enfants ont plus de facilité à parler en français et qu'une ouverture s'est créée au niveau de la relation, autant avec l'enfant que les parents. Puis, des signes distinctifs sont observés tels qu'une meilleure réussite scolaire pour les enfants ou encore la création de liens avec des personnes vivant sur le même sol pour l'ensemble de la famille. Selon Marco, « [...] on voit l'évolution de la famille. Des fois, elle est très légère, très infime et des fois on voit des évolutions [...] où je peux avoir des discussions avec le papa et la maman qui étaient impossibles deux ans avant. L'enfant qui a développé telle ou telle ressource, qui est beaucoup plus ouvert, qui discute, qui a vraiment fait ce travail aussi, qui est parfois plus organisé. On le voit parce qu'il y a un bureau qui est mis en place, pleins de choses qui font que c'est bon. C'est un peu subjectif, c'est vraiment sur ce qu'on discute lors des entretiens. Il n'y a pas ce côté statistique, on regarde vraiment en termes de progression. ». Comme l'explique également Lucas, responsable du projet Familles migrantes, « le problème c'est de vraiment savoir ce que ça apporte. C'est difficile à savoir parce que je peux pas savoir comment ça irait si on n'était pas intervenu. ». De manière globale, les effets sont positifs mais ne sont pas évalués objectivement de par la difficulté de leur mesure.

5.2. Hypothèse 2: Les projets d'intégration en lien direct avec les familles migrantes sont peu développés pour cause d'un faible financement public.

Quatre de ces projets obtiennent un subventionnement de la commune, du canton et de la confédération à des taux variables. « Dans le cadre du PIC2, la Confédération finance

les projets à hauteur de 50%. Il faut cependant que le Canton, avec la Commune, financent les 50% restants ; en principe, à parts égales. » (SPM, p. 6, 2017). Nous pouvons voir l'importance de la participation des trois entités fédérales dans le subventionnement des projets liés au programme d'intégration cantonal. Je n'ai reçu aucun chiffre exact sur la teneur du financement des projets questionnés. Le seul projet ne recevant pas de subventions directes est l'Accompagnement famille-enfant car il fait partie d'un module de la HES-SO Valais et rentre dans le budget de celui-ci. En effet, les personnes allant dans les familles sont les étudiants qui ne sont pas rémunérés et aucun frais de déplacement n'est octroyé puisque la plupart des familles sont situées à Sierre, comme l'école.

Les taux de travail des professionnels ne suffisent pas pour développer les projets afin de correspondre à la réalité. Concernant Parents-relais et Atelier de lecture plurilingue, le taux de travail de chacune des professionnelles dans ces projets est de 5%. Comme le cite Déborah, « c'est rien du tout, [...] l'énergie qu'on doit mettre, elle, est énorme ». Et dans le cadre de Familles migrantes, Lucas, l'unique professionnel de ce projet, est engagé à un taux de 50% et est accompagné de 15 à 20 bénévoles par année.

Les professionnels doivent ainsi faire des restrictions, soit dans le nombre d'activités, soit dans le nombre de participants. En effet, dans le projet Parents-relais, Déborah explique que le projet devait toucher Conthey, Sion et régions, « mais comme il n'y avait pas assez de moyens financiers, ils se sont concentrés sur Sion. ». Pour l'Atelier lecture plurilingue, Barbara déplore le manque de temps qui ne permet pas à l'ensemble des familles de pouvoir participer : « parce que ça constitue quand même un obstacle que ce soit toujours le même après-midi de la semaine où pour certaines familles ça ne va juste pas et où certaines familles sont un peu exclues. ». Il a ici fallu restreindre le nombre de jours dédiés aux activités et il en va de même pour l'Eveil au français. Au départ, le projet se déroulait les vendredis. Puis, il avait lieu deux fois par semaine, les mardis et jeudis. Désormais, le projet ne se déroule que le jeudi en raison du budget alloué. Dans le projet Familles migrantes, il existe une forte demande de la part des familles mais Lucas ne peut accepter tout le monde, « le problème actuellement c'est que j'ai plus de places. ». Une restriction se fait ainsi en termes de limitation du nombre de familles. Les restrictions sont diverses et les professionnels cherchent ainsi des alternatives en fonction du budget qu'ils reçoivent.

La plupart de ces projets engagent des bénévoles sans qui les projets ne pourraient pas perdurer. Ceci est principalement le cas de Familles migrantes qui comprend 15 à 20 bénévoles allant à la rencontre des familles. De plus, Marco précise que si le projet Accompagnement famille-enfant était transposé ailleurs, soit sans la collaboration avec les étudiants de la HES-SO Valais, il serait nécessaire de travailler « avec ces fameuses personnes qu'on utilise un peu partout, des bénévoles. ». En 2016, 4,4% de femmes et 2,2% d'hommes de plus de 15 ans ont participé à un travail bénévole organisé dans le domaine social en Suisse (OFS, 2017). Dans l'ensemble des personnes ayant participé à un travail bénévole organisé dans une association ou organisation, « 74% [...] considèrent leur engagement comme une bonne possibilité de faire bouger les choses avec d'autres personnes. 68% souhaitent aider autrui et une bonne moitié (54%) entendent par le bénévolat élargir leurs connaissances et expériences. ». Nous retrouvons cela chez les

femmes et les hommes dont les motivations sont liées soit à l'utilité publique soit à des raisons personnelles (OFS, 2015, p.8).

5.2.1. Sous-hypothèse : Un financement public plus conséquent permettrait de développer les projets existants.

L'avis des professionnels interrogés est unanime, une plus grande subvention permettrait de développer leur projet. Ils imaginent différentes manières de les développer, soit à l'interne en élargissant le nombre de participants ou les temps d'activités, soit à l'externe en amenant leur projet dans d'autres lieux.

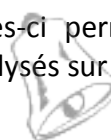
Pour Accompagnement famille-enfant, Marco stipule que « ce qui pourrait être bien c'est de le transposer, de transférer dans d'autres villes. ». Il serait intéressant d'amener ce projet dans d'autres villes tout en gardant l'idée d'un travail en réseau avec les écoles, les délégués à l'intégration et également les bénévoles. Cette idée d'amener le projet dans d'autres lieux est partagée par Barbara d'Atelier lecture plurilingue dont l'atelier est également présent dans le district de Conthey. Il en va de même pour Jessica d'Eveil au français puisqu'au départ, ce projet avait lieu à Bex.

En ce qui concerne le temps de travail, dans le cadre de Parents-relais, les faibles subventions se répercutent sur le pourcentage mis à disposition du projet. Déborah l'explique : « pour moi le temps c'est dans l'organisation, si j'ai pas de temps je peux pas m'organiser mieux. Bon l'argent forcément, c'est ce qui va me donner du temps. ». Lucas de Familles migrantes présente le même cas de figure. Il explique que le projet ne peut pas se développer dans son contexte car son pourcentage de travail n'est pas suffisant. Au-delà des rencontres avec les familles, il se doit de gérer le côté administratif, soit de gérer les bénévoles, organiser les rencontres et s'occuper de tous les appels. Il explique qu'avec un taux plus élevé, il pourrait gérer davantage de familles. Certes, des bénévoles sont présents mais comme l'explique Jessica, il existe une certaine « limite au bénévolat ».

Par ailleurs, Lucas parle également d'un développement au niveau de la population cible. Son mandat précise que sa population comprend principalement les enfants des familles. Cependant, en accompagnant de nombreuses familles migrantes, il s'est aperçu du besoin des parents nécessitant également d'un suivi plus spécifique. Une autre proposition est d'élargir le suivi des enfants au cycle d'orientation, car pour le moment, l'accompagnement est réduit aux écoles primaires de Martigny. Nous pouvons observer que différentes variantes sont envisageables en fonction des besoins de chacun et que cela pourrait être mis en place par le biais d'une augmentation des subventions.

Finalement, Jessica amène une dernière alternative de développement par le biais de l'augmentation du temps d'activités. Le fait d'élargir les temps de rencontres permettrait à un plus grand nombre de familles d'y participer.

Nous pouvons conclure cette hypothèse en confirmant que le développement des projets est étroitement lié aux subventions octroyées. Celles-ci permettraient aux professionnels d'agrandir les projets en fonction des besoins analysés sur le terrain.



5.3. Hypothèse 3 : Les professionnels actifs sur ces projets sont rarement des travailleurs sociaux formés HES. Cependant, les compétences liées à leurs tâches correspondent à celles des travailleurs sociaux.

5.3.1. Sous-hypothèse : La formation non issue du travail social des professionnels fait qu'ils soient principalement dans l'action et moins dans la réflexion sur leur action.

Formation des professionnels

Suite aux rencontres avec les professionnels des projets, quatre d'entre eux avancent n'avoir engagé aucun travailleur social formé HES. Déborah du projet Parents-relais a effectué une formation universitaire en sciences humaines et sociales et possède un certificat de premier module de formateur d'adultes FSE. Barbara de l'Atelier lecture plurilingue est licenciée en lettre et a de l'expérience dans le domaine de l'asile par le biais du Centre Suisse-immigré et dans le domaine des droits de l'enfant. Par ailleurs, elle est également formatrice d'adultes. La responsable du projet gère le côté administratif et les demandes de fond. Elle est formée en économie, communication et formations d'adultes en plus d'être gestionnaire de projets. Pour Lucas, responsable de Familles migrantes, il a effectué une formation comme professeur de sport et possède une expérience avec les personnes en situation de handicap mental. Du côté de son expérience personnelle, il a effectué divers voyages à l'étranger qui lui sont utiles afin de connaître les cultures, coutumes et traditions des personnes migrantes. Quant aux bénévoles, ils ne sont pas engagés en lien avec leur formation mais pour leur savoir-être. Lucas organise des réunions avec les bénévoles et leur explique les démarches, leur rôle, etc. Enfin, dans le cadre de l'Eveil au français, Jessica, formée en tant qu'ergothérapeute et donnant des cours de français aux personnes immigrées, collaborait au départ avec une psychologue. Elle est désormais accompagnée d'une ancienne participante au projet. Nous voyons ici que les professionnels de ces quatre projets ne sont pas formés en tant que travailleurs sociaux HES et que leurs formations sont variées.

Pour le projet d'Accompagnement famille-enfant, les personnes étant sur le terrain sont les étudiants de la HES-SO Valais dans le cadre d'un module en travail social, orientation éducation sociale. Deux professionnels de l'école les accompagnent. La déléguée à l'intégration de Sierre collabore également sur ce projet en intervenant au sein de l'école pour présenter l'Accompagnement famille-enfant aux étudiants et en rencontrant chaque famille en début et fin du processus. Ceci est donc l'unique projet comprenant des travailleurs sociaux ou futurs travailleurs sociaux.

Compétences et rôles des professionnels

Chaque professionnel a énuméré les compétences principales nécessaires dans les différents projets. Les compétences ressortant pour l'ensemble des projets sont celles dans la communication, soit la transmission de l'information, et du travail en réseau. En effet, ils mettent en avant l'importance d'adapter la communication avec les familles migrantes et de travailler avec les personnes ressources. Nous retrouvons ceci dans le

référentiel des compétences pour la formation Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. En lien avec la **communication**, la compétence 10 de ce référentiel exprime la compétence à « identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux ». Plus précisément, il est ici question de savoir « transmettre, vulgariser et mettre en valeur des informations sociales à l'aide de différents outils de communication et de médiation » (HES-SO, 2006, p.12). Il est ainsi essentiel d'adapter le langage aux personnes migrantes afin que les informations transmises soient compréhensibles. Par ailleurs, la capacité à **travailler en réseau** fait également partie de ce même référentiel dans la compétence 5 étant de « collaborer entre professionnels et institutions » pour laquelle il est important de « définir et délimiter son propre rôle et celui de ses partenaires dans l'institution et le réseau. [...] déléguer les actions pouvant être menées de manière plus pertinente par des partenaires du réseau. [...] intégrer les exigences du travail en partenariat avec d'autres institutions et professions, initier et animer un réseau de collaboration. » (HES-SO, 2006, p.11). Comme l'explique Déborah, « c'est vraiment l'idée de [...] réseau, pour mettre en place des bonnes pratiques. ».

Tous les professionnels m'ont également parlé de la **capacité à s'adapter**, à avoir une certaine souplesse avec les familles migrantes. Ils spécifient l'importance de s'adapter à leur rythme, que ce soit par rapport à la ponctualité lors des rencontres, à leurs capacités ou encore à leurs envies. De ce fait, les professionnels doivent être capables de modifier ce qui était prévu en fonction de chaque famille.

Le dernier point ressorti dans chaque entretien est la **création de liens** avec les familles. Le lien fait partie des rôles de l'animateur socioculturel, et plus généralement du travailleur social. La charte explique qu'en termes d'intégration, il faut « être en lien avec les personnes et les populations et travailler sur une base de confiance, favoriser les liens entre les personnes et les populations » (AVALTS, 2012, p.2). La création de liens est donc importante entre les professionnels et les familles mais cela comprend également la capacité à amener les personnes à créer du lien entre elles.

Hormis Marco du projet d'Accompagnement famille-enfant, aucun professionnel n'a évoqué l'importance du **positionnement** et de la **réflexion sur l'action**. « On demande un positionnement, [...] c'est vraiment important comme compétence parce que voilà on est dans des situations qui sont parfois assez délicates. ». Cela correspond aux compétences du référentiel en travail social. La compétence 6 comprend la capacité à « se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale » (HES-SO, 2006, p.11). Ceci permet de « repérer les questions éthiques, déontologiques, les conflits de valeurs, les enjeux et les dilemmes professionnels ; confronter ses positions personnelles et professionnelles en argumentant ; prendre une distance critique face à soi-même, aux objets d'études ou aux pratiques dans lesquels on est impliqué ; identifier ses ressources et ses limites. ». De plus, les étudiants sur le terrain apprennent ainsi à « évaluer et réorienter l'action » (HES-SO, 2006, p.12) en se questionnant et en tenant compte des réalités du terrain. Ce projet reprend les bases enseignées à la HES-SO Valais, « on reprend la méthodologie de projet, qui est vue en première année » (Marco), ce qui explique la raison pour laquelle ces compétences sont développées. Jessica s'interroge et exprime : « C'est vrai que j'ai jamais pris le temps de

dire "ok, voilà quels sont les besoins" et puis d'en discuter avec les participants. ». Ceci permet d'affirmer une partie de la sous-hypothèse étant que « la formation non issue du travail social des professionnels fait qu'ils soient principalement dans l'action et moins dans la réflexion sur leur action » en vue de son amélioration. Cependant, le faible contenu des entretiens sur cette question ne me permet pas de totalement affirmer cela car ils n'ont certes pas affirmé utiliser ces deux compétences mais ne l'ont pas non plus contesté.

Valeurs et objectifs

Les professionnels ont relevé différentes valeurs importantes dans la mise en place de projets liés à l'intégration des familles migrantes. La première valeur ressortie est celle de l'**ouverture**, dans l'idée de non-jugement ou de non-discrimination. Barbara explique que dans l'Atelier lecture plurilingue, il est primordial d'avoir « des valeurs de... d'inclusion, un accueil sans aucun critère, un accueil un peu universel des gens et aussi justement de créer le temps d'un après-midi une petite communauté où les gens sentent un sentiment d'appartenance. ». Pour elle, « dans un projet comme ça, on ne peut pas introduire une discrimination ». L'ouverture ressort dans la charte de l'animation socioculturelle afin de « favoriser la découverte des personnes et des populations, porter un intérêt à leurs différences et de prendre en compte le milieu social et le contexte de vie » (AVALTS, 2012, p.1). Le fait de ne pas juger, de cultiver et prendre en compte les différences de chacun favorise une posture d'ouverture envers ces familles.

La valeur suivante figurant également dans la charte est le **respect** « de soi, des personnes, des populations, des différences, des croyances et des valeurs de chacun.e ainsi que des groupes » (AVALTS, 2012, p.1). Ceci est la première valeur de la charte et Marco montre que dans l'Accompagnement famille-enfant, « le but c'est qu'il y ait un travail qui soit effectué auprès de la famille mais bien sûr dans le respect de son parcours migratoire, de sa situation actuelle, tous ces éléments qui sont en lien avec l'éthique même d'un travailleur social. ».

Déborah de Parents-relais évoque la prochaine valeur, « la solidarité, parce que ça peut fonctionner, [...] ça je pense c'est aussi une valeur importante. ». La **solidarité** comprend l'idée de justice sociale en soutenant les personnes et populations telles que les familles migrantes et permettant leur liberté d'expression avec respect (AVALTS, 2012, p.1).

Cette même professionnelle parle d'une autre valeur qui est celle de l'**égalité**. Pour elle, « l'égalité c'est la première ça c'est évident ». Celle-ci n'est pas clairement stipulée dans la charte de l'animation socioculturelle mais apparaît néanmoins dans le Code de déontologie du travail social dans le devoir de reconnaître la différence : « Les professionnel-le-s du travail social reconnaissent la justice sociale, l'égalité et l'égale valeur de tous les êtres humains. » (AvenirSocial, 2010, p.9).

Les professionnels d'Eveil au français et d'Accompagnement famille-enfant ont parlé de l'importance de **rendre** les familles **actrices** au sein du projet. « Je veux dire que ce projet a différents acteurs et chaque acteur apporte autre chose, c'est la vie. » (Jessica).

La professionnelle parle des participants comme étant des acteurs amenant chacun une partie du puzzle pour le créer ensemble. Marco, dans la même vision, explique qu'au sein du projet, « on rend actrices de nos projets les différentes familles, donc on considère qu'ils sont responsables donc qu'ils sont en mesure de s'investir en fonction de ce qu'ils veulent faire aussi dans ce projet-là. ». Les familles sont ainsi amenées à participer et avoir ainsi des responsabilités. « Favoriser l'autonomie, la rencontre et les échanges des personnes, des populations dans la prise en charge de leurs propres besoins » (AVALTS, 2010, p.1) est l'un des objectifs de l'animation socioculturelle étant en lien avec cette participation active des familles.

Enfin, Marco parle de la **valorisation**, de cette importance de mettre en avant les compétences et les ressources des familles (AVALTS, 2010, p.1). « Ils essaient d'amener aussi en disant "regardez nous aussi on peut vous amener quelque chose", il y a cette valorisation un petit peu réciproque des ressources et compétences. ».

Place du travail social

Bien que la majorité des projets n'ait engagé aucun travailleur social, les professionnels estiment que les travailleurs sociaux ont leur place dans ces projets et que leurs compétences y correspondent. Nous pouvons observer que l'ensemble des compétences et valeurs véhiculées dans les projets correspondent à celles que la HES-SO Valais en Travail social transmet aux futurs professionnels. Pour conclure cette hypothèse, voici les réponses des professionnels apportées à la question de la place des travailleurs sociaux au sein de leur projet : Déborah affirme que « c'est une évidence, il faut des travailleurs sociaux ». Pour Barbara, les travailleurs sociaux, « ils ont été formés à animer des activités en groupe et [...] je pense que leurs compétences seraient vraiment précieuses dans un cadre comme celui-là. ». Lucas imagine qu'un travailleur social détiendrait sa place de responsable de projet : « moi je pense ça serait vraiment ma place de coordonner, de regarder, oui oui je pense ça serait ça ». Pour finir, Marco, professionnel dans le cadre de l'éducation sociale pense que ce projet pourrait être ouvert aux deux autres orientations également « si le cadre est bien posé, pourquoi pas ».

5.4. Hypothèse 4 : Le nombre ainsi que le type de familles migrantes varient en fonction des projets.

Nombre de familles

Le nombre de familles migrantes varie fortement en fonction des projets car ils n'offrent pas les mêmes prestations. Dans le projet d'Accompagnement famille-enfant, un maximum de dix familles sont suivies durant une année à raison d'une heure et demi par semaine sur le système des semaines scolaires. Si elles en éprouvent encore le besoin, elles peuvent participer l'année suivante également. Ce sont les écoles de Sierre qui dirigent les familles vers ce projet. Chez Parents-relais, dix à douze personnes participent par session pour ensuite aller rencontrer les familles. Le nombre de familles rencontrées par la suite varie. Lorsque les participants deviennent des parents-relais, les accompagnements sont gérés au cas par cas en fonction du nombre de familles en ayant

besoin. Un nombre précis ne peut ainsi pas être déterminé. Concernant l'Atelier lecture plurilingue, 60 personnes différentes, soit environ 28 à 30 familles ont participé aux ateliers sur une année. Le nombre de participants par atelier varie entre 5 et 20 personnes. La majorité de ces familles sont présentes par le biais des cours de français de l'OSEO. Lucas explique que l'accompagnement de Familles migrantes est rapidement proposé aux familles en ayant besoin. En effet, le lendemain de leur arrivée en Suisse, les enfants ont l'obligation d'être scolarisés et l'école fait le relai entre l'enfant et Lucas, qui contacte la famille pour un éventuel accompagnement. Actuellement, 72 enfants sont accompagnés, soit une cinquantaine de familles en raison de certaines familles nombreuses. Le professionnel et les bénévoles vont à la rencontre des familles une fois par semaine durant au maximum une année, jusqu'à ce qu'ils aient moins besoin d'aide pour laisser la place à d'autres familles. Pour finir, l'Eveil au français, accueille entre cinq et six enfants par activité accompagnés d'un ou des deux parents chaque jeudi de l'année scolaire.

Nous ne pouvons ainsi faire aucune moyenne sur le nombre de familles venant en général aux projets liés à l'intégration des familles migrantes. En effet, le nombre de participants varie pour chaque projet et leur fréquence également.

Type de familles

Deux types de familles sont principalement accueillis dans l'ensemble des projets, les familles traditionnelles, soit les parents avec un ou plusieurs enfants, et les familles monoparentales. Aucun professionnel n'a évoqué la présence de familles recomposées.

« Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constitué :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. » (Insee, 2016).

Dans le projet Familles migrantes, Lucas explique que 80% sont des familles traditionnelles et que les 20% restants sont des familles monoparentales. La majorité de ces familles monoparentales comprennent la mère et l'enfant, dans le cas de Familles migrantes, Parents-relais, Atelier lecture plurilingue et Eveil au français.

De manière plus exceptionnelle, certains grands-parents participent au projet, qu'ils soient les tuteurs de l'enfant ou non. Ceci fut le cas d'Atelier lecture plurilingue, Eveil au français et Familles migrantes.

Le parent le plus présent est la mère. Déborah explique que « Les parents-relais c'est un projet très féminin. ». En ce qui concerne l'Eveil au français, uniquement des mères avec leur enfant participent aux activités, que les familles soient traditionnelles ou

monoparentales. Pour Jessica, « c'est aussi très bien que ce soient les mamans parce que voilà on peut travailler ce lien. ». Nous pouvons voir que, de manière générale, les mères participent plus aux projets, peu importe le type de famille.

Les types de familles présents dans les cinq projets sont ainsi particulièrement semblables, sans prendre en compte la proportion de chaque type qui n'a pas été précisée pour la plupart.

Type de migrants

L'ensemble des projets offre une liberté dans l'accueil des personnes migrantes. En effet, leur nationalité ou leur permis ne sont pas contrôlés. Pour la majorité, ils acceptent les familles parlant peu ou pas le français. Ils ne font pas de distinction entre personnes migrantes et personnes réfugiées. Ces projets visent l'ouverture et ainsi ils évitent de poser des cadres trop spécifiques pour que chacun puisse y avoir accès.

Dans Accompagnement famille-enfant, ils parlent de « familles issues du parcours migratoire » pour n'exclure aucune famille. Marco explique que « c'est des personnes qui n'ont peut-être pas eu la possibilité de vivre et de comprendre le contexte suisse que ce soit au niveau scolaire, au niveau politique, au niveau social, etc. et qui n'ont pas les mêmes ressources que d'autres ». Principalement, ce sont des personnes ayant des permis N (requérants d'asile), F (étrangers admis provisoirement) ou réfugiées, qu'elles soient de l'Union Européenne ou des Etats tiers, sans spécificités. Ce sont des familles ayant été fragilisées par le système.

L'Atelier lecture plurilingue ouvre ses portes à l'ensemble des familles afin de favoriser l'intégration. Les participants sont principalement des familles migrantes mais des familles suisses y participent également. La professionnelle raconte que de plus en plus de femmes migrantes ayant épousé un homme suisse viennent aux ateliers. Par ailleurs, les personnes venues en Suisse pour travailler ne sont pas présentes puisque les ateliers se déroulent durant les jours de semaine, à des horaires où les personnes travaillent.

Familles migrantes admet tout type de familles, du moment où elles ne parlent pas bien le français. La langue est donc l'élément-clé pour la participation au projet. Les familles qui y participent sont des réfugiés où les parents ne travaillent pas mais aussi des familles migrantes venues pour travailler dont l'origine est notamment portugaise, italienne et marocaine. Les familles suisses ne sont pas concernées car le mandat ne le stipule pas mais il y a eu des cas spéciaux de mères célibataires en difficulté nécessitant des prestations de ce projet.

Dans le cas de l'Eveil au français, la professionnelle ne demande pas les permis ni même la nationalité des participants, chacun est libre de venir mais cela doit toucher les personnes ne parlant pas ou peu le français. La langue est encore une fois l'élément principal. Les personnes migrantes proviennent de toutes classes sociales et nationalités. Cependant, Jessica estime que plus de migrants que de réfugiés viennent aux activités : « Moi j'ai l'impression qu'on s'adresse quand même plus à effectivement des personnes qui ont la capacité de se dire "moi je veux que mon enfant il puisse bien grandir", donc

qui ont déjà un détachement par rapport à leur propre migration, finalement, qui sont tranquilles avec ça, qui ne sont pas encore dans l'urgence de s'insérer parce qu'elles savent pas parler le français. [...] Et c'est ceux-là pour moi que j'aimerais toucher le plus et c'est ceux qu'on touche le moins. ». Elle estime que ceci est une limite du projet.

Finalement, le fonctionnement de Parents-relais se déroule tout autrement des autres projets. La professionnelle cible des groupes en fonction des communautés, de leur langue. À chaque session, des types différents, soit des migrants de langue différente, viennent participer. Au départ, les participants venaient d'Erythrée et bénéficiaient d'un permis F (étrangers admis provisoirement) ou de réfugié statutaire. Puis fut le tour des portugais ayant un permis L (autorisation de courte durée), B (autorisation de séjour) ou C (autorisation d'établissement). Les derniers parents-relais étaient de langue arabe. L'importance dans ce projet n'est pas forcément la nationalité mais que les personnes du projet parlent la même langue que les familles pour pouvoir transmettre toutes les informations nécessaires.

La diversité des types de familles migrantes en lien avec leur cadre de vie et leurs orientations est grande. Bien que certaines familles soient confrontées à des problèmes au niveau physique ou psychique, elles ont également des chances de s'épanouir et de se développer, cela pour tous les membres de la famille. Elles ne sont donc pas vouées à vivre de manière précaire ou dans l'échec (Wanner & Fibbi, 2002).

La plus grande partie des projets est ouverte à toute personne issue du parcours migratoire, peu importe son statut en Suisse puisque les professionnels ne demandent pas ce type d'informations d'office. Le type des familles migrantes participantes est ainsi variable, même au sein d'un seul projet.

5.4.1. Sous-hypothèse : Bien que les familles migrantes soient le public-cible de ces projets, les enfants restent les plus concernés.

Pour tous les projets, l'enfant est le plus concerné bien que les projets soient destinés à l'ensemble de la famille. Pour Marco, « L'élément central au cœur de ce projet c'est l'enfant. À partir de là, on essaie vraiment de travailler avec la famille parce qu'on considère que travailler avec l'enfant seulement ça ne sera pas forcément bénéfique, ou ça ne sera pas suffisant. Alors que le travail en profondeur dans son contexte, dans un environnement spécifique, avec l'enfant, avec les parents, avec les réseaux, avec tous ceux qui sont en lien avec ces situations, on pense que les résultats seront plus intéressants. ». L'enfant est l'élément principal du projet mais la famille contribue à son développement, d'où le nom du projet Accompagnement famille-enfant. Il y a donc des actions spécifiques pour l'enfant et d'autres spécifiques pour la famille mais pas pour les parents uniquement. Parents-relais et Atelier lecture plurilingue font partie d'un même objectif global nommé « Egalité des chances à l'entrée de l'école ». Cela prouve que ces projets sont dirigés vers l'enfant principalement afin de faciliter le parcours scolaire. Comme me l'a dit Déborah, « on travaille avec les parents mais notre focus c'est les enfants ». Le projet Familles migrantes aide l'ensemble de la famille mais l'enfant est le plus concerné puisque le projet part de l'enfant à l'école. L'objectif du projet comprend autant les parents que les enfants mais l'aide est plus ciblée sur l'enfant et son

intégration au sein de l'école. Dans le cadre de l'Eveil au français, ce projet est consacré aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte donc ce projet concerne principalement les enfants d'âge préscolaire pour favoriser leur entrée à l'école.

Je peux alors affirmer que l'enfant est au cœur des actions menées par les professionnels des cinq projets. La famille est ainsi un facilitateur, elle est « un agent de socialisation qui peut être utilisé pour favoriser l'intégration de cette population migrante » (Wanner & Fibbi, 2002).

5.5. Hypothèse 5 : Les familles migrantes sont prises en compte dans l'élaboration des projets en tenant compte de leurs besoins. Les professionnels respectent leur autodétermination ainsi que leur libre-participation mais ne les impliquent pas dans la mise en place des activités.

Besoins

Les besoins des familles migrantes sont pris en compte dans tous les cas, mais à des niveaux différents. Les professionnels ont recherché les besoins des participants à la conception du projet et certains les réévaluent régulièrement durant le projet.

Accompagnement famille-enfant organise une rencontre de départ entre la famille, le professionnel lié à la HES-SO et la déléguée à l'intégration ; ce qui leur permet de poser le contexte en expliquant le sens du projet et cerner les attentes initiales. Puis, lorsque les étudiants vont à la rencontre des familles, ils recherchent leurs besoins, envies et attentes spécifiques. Les objectifs sont ensuite posés en lien avec ce qui est observé et discuté pour chaque famille. L'accompagnement se fait ainsi à leur rythme, en fonction de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs capacités. Marco explique que « c'est vraiment l'idée de garder au maximum les ressources et les compétences de chacun, de les valoriser, de les mettre en avant. ». Les besoins sont pris en compte au cas par cas pour chaque famille, ce qui les amène à se questionner de manière régulière sur ce sujet.

Pour Parents-relais, lors du projet pilote, une récolte des données a été effectuée auprès des familles accompagnées pour connaître leurs besoins. Ce sont les parents-relais qui sont allés rechercher les informations et qui les ont transmises. Puis, ils en ont tenu compte pour les intégrer dans les cours de parents-relais afin de répondre au mieux aux besoins. En allant à la rencontre des familles, les parents-relais s'adaptent aux différentes personnes plus qu'aux différents groupes. Le travail est fait au cas par cas pour répondre aux besoins différents des familles. Cependant, les informations données aux familles sont ciblées sur les enfants et ne peuvent de ce fait pas répondre à l'ensemble de leurs besoins. Ici, les besoins ont été recherchés au départ pour mettre en place le projet. Ce travail est ensuite fait au sein de chaque famille rencontrée.

Une autre méthode pour déceler les besoins est utilisée chez Familles migrantes. Au sein de leur classe, les enseignants ciblent les enfants ayant certaines difficultés qui pourraient nécessiter l'intervention du professionnel ou des bénévoles de ce projet. A partir de là, ils contactent Lucas qui rencontre la famille de l'enfant en question. Mais,

« ça c'est un problème aussi parce que moi je suis dépendant des enseignants et les enseignants ils ont tous une sensibilité différente. [...] Il y en a quand même pas mal qui passent entre les gouttes », explique-t-il en parlant des enfants. Suite à la rencontre, les familles ayant accepté de participer au projet sont accompagnées en fonction de leurs besoins en avançant au rythme de chacun. Malgré la recherche des besoins, les rencontres sont ciblées sur l'école, ce qui ne permet de répondre à tous les besoins de la famille.

Dans le cadre de l'Atelier lecture plurilingue, les professionnelles ont remarqué un besoin criant des familles migrantes allant plus loin que l'offre officielle de l'OSEO, soit les cours de français. C'est ainsi que ce projet s'est mis en place, pour répondre aux besoins des mères venant aux cours avec des problématiques qui ne pouvaient pas être réglées durant cette prestation. Les besoins ont été ciblés avant la mise en œuvre, de manière globale, mais ne sont désormais plus questionnés.

À la mise en place du projet d'Eveil au français, Jessica, travaillant en Maison verte, a pu découvrir les besoins de certaines familles migrantes. Puis, des besoins sont ressortis suite aux discussions avec les enseignants pour avoir des retours sur les enfants migrants qui leur ont rapporté leurs difficultés au sein de l'école. Par ailleurs, la responsable a pris compte de son vécu dans la migration, de son expérience personnelle pour mettre en place ce projet.

Nous pouvons observer la différence entre les trois premiers projets recherchant les besoins dans un contexte micro et plus régulier tandis que les deux autres ont effectué cette recherche de manière macro à leur conception sans questionner ces besoins au fil du projet (Amiguet & Julier, 1996).

Autodétermination

Le principe d'autodétermination, également présent dans le Code de déontologie en Travail social, est défini comme étant « le droit des personnes de faire leur propre choix et de prendre leurs propres décisions en rapport avec leur bien-être [...], sous réserve que cela n'enfreigne ni leurs droits, ni ceux d'autrui, ni les intérêts légitimes d'autrui. » (AvenirSocial, 2010, p.8). Le choix des familles migrantes est respecté dans les cinq projets. En effet, tous ont le droit de faire leur propre choix en fonction de ce qu'ils estiment être bien pour eux. Par exemple, Jessica laisse le choix aux familles de participer comme elles le souhaitent durant l'Eveil au français : « on va pas dire à une maman "allez hop, à toi". C'est "tu as envie, volontiers, il y a la place". Et c'est aussi ce qu'on propose à l'enfant. S'il veut s'impliquer, il s'implique. S'il veut rester en retrait et regarder comment ça se passe et bien il reste en retrait, il regarde comment ça se passe et c'est tout. Chacun est libre d'avancer à la vitesse où il a envie d'avancer. ».

Libre-participation

Le respect fait partie des valeurs défendues par l'animation socioculturelle et le travail social, ceci comprend le respect de la libre-participation ou, comme nommé dans la charte, de « la libre-adhésion » (Secteur A, 2012, p.1).

Chaque projet met ce principe en évidence en n'obligeant aucune famille à participer au projet. Accompagnement famille-enfant propose le projet aux familles mais celles-ci peuvent refuser à tout moment. En général, lorsqu'elles acceptent l'accompagnement, elles participent au projet. Il en va de même pour Parents-relais, dans lequel les deux publics sont libres, que ce soient les parents-relais ou les familles accompagnées. Déborah affirme que « ça doit être libre et choisi avec le cœur ». Les parents-relais reçoivent une attestation en fin de projet pouvant être utiles dans les démarches d'obtention de permis C ou de naturalisation. Il est vrai que ceci pourrait influencer la participation de parents mais l'idée est de valoriser leur travail par cette attestation et non d'amener une influence. L'Atelier lecture plurilingue, ouvert à toutes les familles de la région, offre un choix total, volontaire à la participation. Dans Familles migrantes, la libre-participation est également défendue. Les familles refusant l'accompagnement sont rares sauf lorsque celles-ci trouvent d'autres moyens tels que l'aide d'une personne proche. Le dernier projet, Eveil au français, utilise également ce principe. Le fait prouvant que les familles migrantes ne participent pas par obligation est qu'aucun contrôle n'est posé sur les participants. Jessica l'explique : « [...] de toute façon je ne leur demande pas leur nom de famille, je leur demande rien d'autre que le prénom de l'enfant, la langue et éventuellement le nom de la maman. Après à qui je peux rendre des comptes vis-à-vis de ça ».

Je peux ainsi affirmer l'hypothèse que la participation est totalement libre dans tous les projets et que l'autodétermination de chacun est respectée.

Implication des familles dans la mise en œuvre

Dans la majorité des projets, un cadre bien défini est posé par les professionnels avant que les familles n'y participent. Le fil rouge, la construction des projets est réalisée sans impliquer le public cible. Cependant, les participants ont tout de même une marge de manœuvre.

Dans le projet Parents-relais, la première partie comprend les cours tenus aux futurs parents-relais. À ce moment-là, les participants entrent dans de l'« information », ils sont présents mais n'interviennent pas, ils ne font que recevoir les informations amenées par la professionnelle. Puis, devenus des parents-relais certifiés par l'OSEO Valais, ils vont à la rencontre des familles et transmettent les informations reçues en fonction des besoins des familles. Ils se trouvent alors dans un partenariat avec les professionnelles de l'OSEO mais sont les seuls à intervenir sur le terrain, ce qui les amène à être dans de la « cogestion », plus précisément dans la « coréalisation et coresponsabilité » puisqu'ils sont actifs dans la réalisation du projet et portent une part de responsabilité envers les familles. Concernant les familles accompagnées par les parents-relais, elles se trouvent dans de la « concertation » car elles sont associées « à la recherche de solutions », ici à un accompagnement en fonction de leurs besoins vis-à-vis de l'enfant (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 2014, p.5)¹⁰.

¹⁰ Annexe B : Echelle de la participation

La mise en œuvre de l'Atelier lecture plurilingue est totalement géré par les professionnelles et l'atelier est préparé par la conteuse sans se référer aux familles. De ce fait, les familles présentes participent au projet en étant des consommateurs de l'activité. « Sont proposés aux individus et aux groupes sociaux des produits à consommer (y compris des produits à vocation éducative) réduisant l'individu à un rôle passif, et au sens plus subtil d'achèvement et d'accomplissement » (Gillet, 1996, p.123).

Familles migrantes comporte un cadre défini dans lequel le professionnel ou les bénévoles se doivent d'aller dans les familles pour les accompagner lors de difficultés liées au parcours scolaire de l'enfant. Dans ce cadre, Lucas et les bénévoles avancent au rythme de chaque famille, il n'existe de canevas préconçu pour l'accompagnement de toutes les familles. Il est alors nécessaire que les familles s'impliquent, témoignent de leurs besoins pour avancer ensemble. Ces familles se trouvent alors dans de la « concertation », elles sont associées au professionnel/bénévole pour que l'accompagnement se déroule au mieux (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 2014, p.5).

Les familles n'ont pas participé à la construction du projet d'Eveil au français, ni à la mise en place de chaque activité. En revanche, les familles participent, sont actrices, dans l'activité car celle-ci se déroule en fonction du rythme et des envies des familles. Certes, l'atelier est prévu en avance mais les professionnelles s'y adaptent et modifient le contenu en fonction des familles. « On pose un cadre et dans le cadre on peut bouger comme on veut » (Jessica). L'atelier amené tel que prévu à l'avance et dont les familles ne feraient qu'y assister amènerait les familles dans de la « présence », les personnes sont présentes mais sans être prises en considération. En revanche, puisque l'atelier se modifie en fonction des personnes présentes et de leurs envies, les familles se trouvent alors dans de la « concertation », elles sont associées à la réalisation de l'activité (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 2014, p.5).

Pour terminer, l'Accompagnement famille-enfant a également ce fil rouge préconstruit, avec la fréquence des rencontres et un objectif global prédéfinis. Mais ce projet offre tout de même plus de souplesse aux étudiants de la HES-SO qui sont libres de mettre en place diverses actions avec la collaboration des familles en fonction des leurs besoins, envies et capacités. « Ils ne sont pas juste consommateurs de ce qu'on leur propose mais ils interagissent, ils interviennent, ils proposent et on essaie de tenir compte au maximum aussi de ces attentes-là. » (Marco). Ainsi, si les activités réalisées proviennent des idées des familles mais qu'elles sont gérées par les étudiants, les familles se situent dans de la « concertation ». Si ces mêmes activités sont réalisées par les étudiants avec les familles, elles se trouvent dans la « cogestion » comprenant la « coréalisation, codécision et coresponsabilité ». Les familles participent à la mise en place, prennent des décisions et sont responsables d'une partie du bon fonctionnement de l'activité (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 2014, p.5).

De ce fait, les familles ne sont pas impliquées dans la conceptualisation et gestion de base du projet. Néanmoins, certains projets permettent aux familles de s'investir à des niveaux différents.

6. CONCLUSION

6.1. Synthèse

En arrivant au terme de ma recherche, je peux amener une synthèse à ma question de recherche : « Quels sont les projets s'adressant directement aux familles migrantes pour développer leur intégration en Valais et comment fonctionnent-ils ? ».

J'ai pu constater que le nombre de projets en lien direct avec l'intégration des familles migrantes est faible en Valais. Mes recherches m'ont permis de trouver sept projets en lien direct avec les familles migrantes mais je n'en ai interrogé que cinq à cause des réalités des terrains.

Organisation des projets

Concernant les projets analysés, tous y amènent le même sens, soit l'intégration, mais dans des contextes différents. La majorité se concentrent principalement sur l'intégration de l'enfant au sein de la famille, en lien avec l'école, ou encore dans des lieux publics. Le fonctionnement est propre à chaque projet, tous se déroulent différemment. En effet, le type d'actions ainsi que la fréquence des rencontres varie fortement. Je ne peux ainsi pas faire de généralités sur le fonctionnement des projets s'adressant directement aux familles migrantes en Valais. Ainsi, les projets d'intégration peuvent être amenés de différentes manières tout en y gardant leur sens principal. Par rapport au financement, la majorité reçoit un financement public, dont la somme influence le développement des projets.

Professionnels engagés et travail social

Pour la majorité des projets, les professionnels engagés ne sont pas des travailleurs sociaux pour des raisons que j'ignore. Cependant, tous expliquent que les travailleurs sociaux ont leur place dans ces projets et que leurs compétences y correspondent. En comparant les compétences et valeurs évoquées par les professionnels avec celles du Travail social, j'ai trouvé de nombreux points communs. L'unique différence que j'ai trouvée portait sur les compétences de la réflexion sur l'action ainsi que du positionnement. Le seul projet les ayant stipulées était celui comprenant des travailleurs sociaux mais je ne peux en faire une généralité.

Familles migrantes

Il existe de grandes différences dans le nombre de familles venant aux projets liés à l'intégration des familles migrantes. En effet, le nombre de participants varie pour chaque projet et leur fréquence également. Le type de familles présentes est quant à lui particulièrement semblable. Les plus concernées sont les familles traditionnelles et monoparentales avec une plus grande présence des mères. Bien que ces cinq projets soient ouverts aux familles migrantes, leur population cible reste tout de même l'enfant en y impliquant sa famille. Par rapport à leur statut en Suisse, le type des familles

migrantes est variable, même au sein d'un seul projet puisque la majorité des projets sont ouverts à toute personne issue du parcours migratoire sans prise en compte de leur statut afin d'éviter l'exclusion.

À propos des besoins, de la participation et de l'implication des familles, j'ai trouvé que les besoins des familles sont pris en compte car les professionnels ont recherché les besoins des participants à la conception du projet. De plus, certains les réévaluent régulièrement de manière plus ciblée envers les familles présentes. Unanimement, les professionnels respectent le fait que la participation aux projets soit totalement libre, et il en va de même pour l'autodétermination. Concernant l'implication au sein des projets, les familles n'ont pas été impliquées durant la conceptualisation et la mise en œuvre. Mais, certains projets permettent tout de même aux familles de s'impliquer lors des différentes rencontres ou activités.

6.2. Perspectives et pistes d'action

Au niveau du développement des projets, j'ai demandé aux professionnels s'ils estimaient qu'un développement serait envisageable et de quelle manière. A l'unanimité, tous ont répondu que leur projet pourrait se développer car des résultats positifs en ressortent. Différentes idées de développement sont présentes. Tout d'abord, les professionnels imaginent que le projet pourrait être transposé dans d'autres communes car chaque projet se déroule dans un seul lieu. Puis, certains ont proposé de développer le projet à l'interne, soit en ouvrant à un public plus large, soit en augmentant la fréquence des rencontres, des activités. Le frein à ce développement se situe notamment dans le financement. Sans cela, il est difficile de se projeter dans ces diverses pistes d'actions même avec des bénévoles car il existe également une limite au bénévolat. Nous pouvons ainsi observer que la volonté de développer des projets en lien avec l'intégration des familles migrantes est présente et cela de différentes manières si les professionnels reçoivent des subventions appropriées.

Il existe également des pistes d'action au niveau de la population cible. Excepté l'Atelier lecture plurilingue, aucun projet n'intègre les familles suisses. Mon interrogation se porte donc ici sur la manière dont l'intégration est favorisée si les familles ne sont pas en contact avec les personnes vivant sur le même sol que soi. Une piste de développement serait ainsi d'inclure les familles autochtones ou étant installées en Valais depuis plusieurs années pour permettre à chacun de créer des liens. En outre, j'ai précisé ci-dessus que les projets ciblent principalement l'enfant de la famille et cela dans le cadre de l'école primaire. De ce fait, les familles ayant des enfants qui ont terminé ce niveau de scolarité y sont exclues. De plus, il existe des besoins propres aux parents ne pouvant ainsi pas être travaillés lors de ces projets. Je pose ainsi la perspective de redéfinir la population cible et d'ouvrir les projets à une notion plus large de la famille et de ses possibilités d'intégration.

6.3. Limites

6.3.1. Limites personnelles

La première limite se trouve en lien avec le nombre d'entretiens réalisés pour ce travail. Je souhaitais au départ m'entretenir avec deux professionnels au sein d'un même projet afin d'obtenir une vision plus nuancée. Mais en raison des réalités des terrains et des disponibilités des professionnels, il n'a pas toujours été évident d'obtenir ces rencontres. Une attente prolongée m'aurait retardé dans mon travail, ceci n'étant pas possible pour cause des délais imposés par l'école. J'ai ainsi fait le choix de m'entretenir avec un professionnel par projet.

La deuxième limite concerne la place des travailleurs sociaux dans ces projets. Suite aux entretiens, je n'ai pas de réponses quant aux raisons pour lesquelles ils n'en font pas partie. De plus, j'ai stipulé que le projet comprenant des travailleurs sociaux utilise la compétence de la réflexion sur l'action et du positionnement mais je ne peux pas prouver que les autres professionnels n'utilisent pas ces compétences également. La recherche aurait ainsi pu présenter ce que les travailleurs sociaux pourraient amener de différent en étant engagé dans ce type de projets. Par ailleurs, étant en orientation Animation socioculturelle, j'aurais pu spécifier davantage cet aspect. Cependant, j'ai observé le travail social dans sa globalité pour qu'aucun projet ne soit exclu de ma recherche.

6.3.2. Limites de la recherche et questionnements

Les limites suivantes concernent la recherche, plus précisément l'analyse. Certains professionnels m'ont expliqué que leur projet est ouvert à toute famille migrante peu importe son statut en Suisse tant que ces personnes ne parlent pas ou peu le français. Il existe ainsi une limite face aux familles ayant émigré de pays francophones. Puisque certaines familles parlent français mais ne connaissent pas forcément le système Suisse, sont-elles alors exclues des projets ?

Finalement, chaque professionnel a expliqué l'importance de la libre-participation. Cependant, je m'interroge sur le choix des enfants. Les enfants sont libres de s'investir à leur niveau lors des rencontres, activités ; mais leur adhésion l'est-elle également ou est-ce uniquement le choix des parents ?

6.4. Bilan personnel et professionnel

Ce travail de Bachelor rentre dans la compétence 11 du référentiel des compétences pour la formation Bachelor of Arts HES-SO en Travail social, étant de « participer à une démarche de recherche ». Il m'a permis de développer cette compétence et me rendre compte de certains aspects personnels et professionnels.

Au niveau personnel, j'ai traversé différentes phases durant ce travail. Au départ, il m'a été difficile de comprendre les exigences de l'école et de poser une ligne directrice de

mon travail. Je suis alors passée par une phase de questionnements. Puis, j'ai fait des recherches et ai réussi à poser le cadre du travail et avancer de la manière dont je souhaitais. Ce travail m'a demandé des efforts en termes de gestion du temps pour respecter les délais convenus. En effet, j'ai retrouvé des difficultés à consacrer du temps dans la rédaction de ce travail durant l'année scolaire par les différentes attentes de l'école, principalement durant ma Formation pratique 2 nécessitant un certain engagement. J'ai alors amené une distinction entre ces deux temps pour être la plus efficace possible. De ce fait, j'ai principalement rédigé ce travail durant les vacances pour pouvoir être totalement fixée sur ce travail. En ce qui concerne le travail en soi, ce thème m'intéresse particulièrement mais j'ai réussi à prendre du recul afin de rester objective tout au long de l'analyse sans prendre en compte mon avis personnel.

Du côté professionnel, ce travail m'a permis d'approfondir un sujet pour lequel je portais un grand intérêt. J'ai pu ainsi mieux comprendre les enjeux et découvrir diverses manières de mettre en place de type de projet.

En conclusion, cette recherche m'a permis d'être davantage motivée à travailler dans ce domaine. Ce travail a été bénéfique car j'ai désormais des connaissances plus spécifiques sur ce thème, que ce soit en lien avec la théorie ou sur la pratique des projets.

7. SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

7.1. Ouvrages

AMIGUET, O. & JULIER, C. (1996). *L'intervention systémique dans le travail social*. Genève-Lausanne : IES_EESP.

CAMPENHOUDT, L. & QUIVY, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

Faucherre, F. et al. (2010). *L'interprète communautaire : une pièce centrale dans le puzzle de la consultation interculturelle*. Revue Médicale Suisse.

GILLET, J.-C. (1996). *Praxéologie de l'animation professionnelle*. INRP Institut National de Recherche Pédagogique. N°23

GUIMOND, S. (2010). *Psychologie sociale. Perspective multiculturelle*. Belgique : Mardaga.

MAALOUF, A. (1998). *Les identités meurtrières*. Paris : Editions Grasset & Fasquelle.

MESSU, M. (2011). *Sociologues, raconte-moi la famille ! 30 ans de sociologie française de la famille*. Montréal

WANNER, P. & FIBBI, R. (2002). *Familles et migration, familles en migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales*. Berne : COFF.

7.2. Textes de loi

Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989

Loi sur l'asile (LAsi) du 26 juin 1998 (Etat le 1^{er} janvier 2018)

Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002 (Etat le 1^{er} janvier 2017)

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 (Etat le 1^{er} janvier 2017)

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007 (Etat le 1^{er} janvier 2014)

Ordonnance sur l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme du 12 janvier 2005, canton du Valais

7.3. Articles

ACCOMPAGNEMENT FAMILLE-ENFANT. *Charte de l'accompagnateur ou de l'accompagnatrice*. Sierre

AVALTS. (2012). *Charte valaisanne de l'animation socioculturelle*.

AVENIR SOCIAL. (2010). *Code de déontologie du travail social en Suisse. Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s*. Berne : Professionnels travail social Suisse.

CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX (CDC). (2017). *Encouragement spécifique de l'intégration comme tâche de la Confédération et des cantons années 2018 à 2021*.

CONSEIL FÉDÉRAL (CF). (2010). *Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération* (Rapport Schiesser). Berne.

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES QUESTIONS DE MIGRATION (CFM). (2009). *Développement précoce. Recherche, état de la pratique et du débat politique dans le domaine de l'encouragement précoce : situation initiale et champs d'action*. Berne.

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE. (2014). *Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse*. PICSAJ n°3. Vaud.

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT. 2017. *Programme d'intégration du canton du Valais – PIC 2 Valais. Encouragement spécifique de l'intégration : Une tâche commune Confédération – cantons*. Valais.

FITS/AIETS (2004). *Supplement of isw*. Los Angeles, Londres : SAGE-Publications.

GAY, M. (2012). *Programme d'intégration cantonal. Domaines, acteurs et projets dans l'optique de la mise en place du programme d'intégration des étrangers dans le canton du Valais*. Sion : Institut Santé et Social.

HES-SO. (2006). *Plan d'études cadre Bachelor 2006. Référentiel des compétences pour la formation Bachelor of Arts HES-SO en Travail social*.

OLESEN, M.-A. (2006). *Familles migrantes, des liens à construire*. Martigny

Office fédéral de la statistique (OFS). *Le bénévolat en Suisse*. Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS). (2017). *Les familles en Suisse*. Neuchâtel.

Office fédéral de la statistique (OFS). (2017). *Travail et rémunération*.

SERVICE COMMUNAUTAIRE DE LA PLANCHETTE. (2017). *Un étranger, un migrant, un réfugié, un requérant ? Un NEM ?*. Aigle

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (SPM). (2009). *Cours d'intégration pour personnes migrantes*. Sion, Valais

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (SPM). (2011). *Encouragement spécifique de l'intégration : une tâche commune Confédération – cantons*.

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (SPM). (2017). *Promotion de l'intégration des étrangers. Appel d'offres pour 2018. Mise en œuvre du nouveau programme cantonal d'intégration des étrangers (PIC2) pour 2018-2021. Modalités de financement des projets*. Valais

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (SPM). (2017). *Statistiques sur l'immigration*.

7.4. Internet

CANTON DU VALAIS. (2017). *Regroupement familial*. Récupéré du site : <https://www.vs.ch/web/spm/regroupement-familial>. (13.12.2017)

CH.CH. (2017). *Autorisations de séjour – aperçu et prolongation*. Récupéré du site : <https://www.ch.ch/fr/demander-prolonger-autorisation-sejour/>. (11.08.2017)

CH.CH. (2017). *Naturalisation*. Récupéré du site : <https://www.ch.ch/fr/naturalisation/>. (08.12.2017)

CH.CH. (2017). *Regroupement familial*. Récupéré du site : <https://www.ch.ch/fr/regroupement-familial/>. (09.12.2017)

COMMISSION FÉDÉRALE DE COORDINATION POUR LES QUESTIONS FAMILIALES (COFF). *Définition de la famille*. Récupéré du site : <https://ekff.admin.ch/fr/la-coff/definition-politique-familiale/>. (08.12.2017)

CONFEDERATION SUISSE. (2015) *Archives fédérales suisses. La Suisse, pays d'immigration*. Récupéré du site : <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/recherche/themes/auf-den-spuren-von-aus--und-einwanderern/einwandererland-schweiz.html#1644419288>. (10.08.2017)

HEINIGER, M. (2008). *Dictionnaire historique de la Suisse. Immigration*. Récupéré du site : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7991.php>. (10.08.2017)

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2016). *Définitions. Famille*. Récupéré du site : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465>. (26.10.2017)

Les définitions. (2012). *Définition de Immigration*. Récupéré du site : <http://lesdefinitions.fr/immigration>. (10.08.2017)

MAISON DU MONDE. *Atelier d'éveil au français*. Récupéré du site : <http://www.maisondumonde.ch/index.php/activites/ateliers-deveil> (10.08.2018)

OFS. (2015). *Migration et intégration*. Récupéré du site : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration.html>. (07.02.2017)

OSEO Valais. Atelier lecture. Un atelier parent-enfant plurilingue. *Buts*. Récupéré du site : <https://www.oseo-vs.ch/projet-migration/atelier-lecture/> (10.08.2018)

OSEO Valais. *Formation parents-relais*. *Buts*. Récupéré du site : <https://www.oseo-vs.ch/projet-migration/formation-parents-relais/> (10.08.2018)

Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). (2017). *FAQ – Foire aux questions. Nationalité suisse / Naturalisations*. Récupéré du site : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/buergerrecht/faq.html>. (08.12.2017)

Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). (2017). *Réintégration*. Récupéré du site : <https://www.sem.admin.ch/content/sem/fr/home/themen/buergerrecht/einbuergerung/wiedereinbuergerung.html>. (08.12.2017)

Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). (2017). *Naturalisation ordinaire*. Récupéré du site : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/buergerrecht/einbuergerung/ordentliche_einbuergerung.html. (08.12.2017)

Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). (2017). *Emoluments*. Récupéré du site : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/buergerrecht/einbuergerung/gebuehren.html>. (08.12.2017)

Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). (2017). *Ressortissants de l'UE/AELE*. Récupéré du site : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/eu_efta.html. (09.12.2017)

Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). (2017). *Permis de séjour pour non-ressortissants de l'UE/AELE*. Récupéré du site : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta.html. (09.12.2017)

7.5. Document audiovisuel

EZEMBE, F. (2006). *D'une culture à l'autre : l'accompagnement des familles migrantes*. ANTHEA. Collection Parole donnée. 40 minutes environ. Couleur.

8. ANNEXES

8.1. Annexe A : Guide d'entretien

GUIDE D'ENTRETIEN

Projet :
Date :

A. Quelle est l'organisation du projet ?

1. En quoi consiste ce projet ?
 2. Qui a mis en place le projet (institution, organisation, association, etc.) ?
 3. Pourquoi a-t-il été créé et quand ?
 4. Quel est l'objectif/sens du projet ?
 5. A qui s'adresse le projet : est-ce qu'il y a uniquement des familles migrantes ou également des familles suisses ? Il n'y a que des familles ?
 6. Qui finance ce projet, qui le chapeaute (quel département) ?
 7. Fait-il partie d'un domaine du PIC ? Lequel ?
-

B. Qui travaille sur ce projet ?

8. Combien de personnes travaillent dans ce projet ?
 9. Quel est le profil des professionnels (âge, sexe, formations, expériences professionnelles) ?
 10. Quelles sont les compétences à avoir pour un tel projet ?
 11. Y a-t-il des TS, quelle orientation, et pourquoi ?
 12. Comment se fait le partage des tâches entre professionnels s'il y a plusieurs professionnels ?
-

C. Quelle est votre population cible ?

13. A quels types de migrants s'adresse le projet (types de permis) ? Et pourquoi ?
14. A quels types de familles s'adresse le projet ? Quel est leur profil ?
15. A quel moment de leur entrée en Suisse les familles migrantes participent à ce projet ?
16. Combien de familles participent en moyenne sur une semaine/mois/année à ce projet ? Combien de temps participent-ils au projet, à quelle fréquence et combien de personnes ?

1

D. Comment sont pris en compte les besoins, envies, attentes des familles migrantes ?

- 17. Comment avez-vous analysé les besoins, envies, attentes ?
- 18. Ont-elles participé à la mise en place du projet d'une façon ou d'une autre et actuellement dans sa mise en œuvre quotidienne ? Comment ?
- 19. Est-ce que cette population a le choix de participer ou est-ce une obligation de venir dans le projet ? Si oui ou non, pourquoi ?

E. Quels sont les effets de ces projets sur les personnes concernées ? Comment sont-ils mesurés ?

- 20. Est-ce que ce projet contribue notamment à leur intégration dans la société comme souhaité dans le PIC ? En quoi ? Quels indices ?
-

F. Quelles sont vos approches et méthodes d'intervention dans ce projet ?

- 21. Quelles sont les valeurs à la base de ces approches et méthodes ?
 - 22. Quels outils utilisez-vous ?
 - 23. Est-ce que ces approches/méthodes/outils sont spécifiques à ce projet ?
-

24. En quoi consiste votre travail ?

25. Pouvez-vous me raconter une journée type de votre travail ?

G. Quels sont les points forts et les points à améliorer dans ce projet ?

26. Qu'est-ce qui pourrait être développé ?

H. Pensez-vous que des travailleurs sociaux et plus spécifiquement des ASC auraient leur place dans un tel projet ? Pourquoi ?

27. Y a-t-il d'autres projets ressemblant à ce projet ici ou ailleurs ? Quelles sont les différences et ressemblances entre ces projets ?

I. Pensez-vous qu'il faut développer en Valais ce type de projet ?

8.2. Annexe B : Echelle de la participation

